

Le Conseil Communautaire s'est réuni le jeudi 21 septembre 2023 à 18H30, en salle Gérard Philipe à Tavaux, sur la convocation de Monsieur Jean-Pascal FICHÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Conformément aux articles L.5211-2 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Alexandre DOUZENEL a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 84
 Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 63
 Nombre de procurations : 12
 Nombre de votants : 75
 Date de la convocation : 14 septembre 2023
 Date de publication : 28 septembre 2023

Conseillers présents

FICHÈRE Jean-Pascal	TRONCIN Dominique	PRAT Hervé
MICHAUD Dominique	BERNARDIN Daniel	REBILLARD Jean-Michel
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	ROBERT Jean-Claude	BREMOND Gabriel
DAUBIGNEY Jean-Michel	MATHIOT Agnès	RIOTTE Christine
JEANNET Nathalie	BONIN Jean-Luc	CHAPIN Jean-Paul
MEUGIN Olivier	CHAUCHEFOIN Gérard	JEANNEROD Georges
GUERRIN Bernard	CHAUTARD Christophe	PANNAUX Joël
SOLDAVINI Grégory	ANTOINE Patricia	HENRY Micheline
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAMPANHET Stéphane	GUIBELIN Hervé
LEFEVRE Jean-Philippe	CUINET Jean-Pierre	MILLIER Cyril
MONNERET Christophe	DELAINE Isabelle	VIVERGE Patrick
ROY Jean-Yves	DOUZENEL Alexandre	DAVID Françoise
CROISERAT Jean-Luc	DRAY Frédérique	LABOUROT Céline
GAGNOUX Jean-Baptiste	GERMOND Daniel	GRUET Olivier
GUIBELIN Marie-Rose	GOMET Nicolas	PERNOUX Annie
HOFFMANN Maurice	HAMDAOUI Ako	CALLEGHER Aline
LEPETZ Joëlle	HERRMANN Nadine	JEANNEAUX Cyriel
MANGIN Isabelle	JABOVISTE Philippe	RIGAUD Fabien
PECHINOT Jacques	JARROT-MERMET Laëtitia	LEGRAND Jean-Luc
RYAT Thomas	MBITEL Mohamed	
STOLZ Julien	MIRAT Maryline	
THEVENIN Hélène	NONNOTTE-BOUTON Catherine	

Conseillers suppléés

CALINON Séverine suppléée par PERNET Philippe	BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David
CHEVAUX Bruno suppléé par CLAIROTTE Christian	JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine

Conseillers absents ayant donné procuration

GAUTHRAY-GUYENET Thierry donne procuration à MEUGIN Olivier
 GAGNOUX Jean-Baptiste donne procuration à FICHÈRE Jean-Pascal (jusqu'à DCC-2023-081)
 LACROIX Olivier donne procuration à MILLIER Cyril
 GINDRE Denis donne procuration à GUERRIN Bernard
 PAUVRET Emeric donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia
 BERTHAUD Mathieu donne procuration à DOUZENEL Alexandre
 CHAMPANHET Stéphane donne procuration à MANGIN Isabelle (jusqu'à DCC-2023-081)
 DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à CUINET Jean-Pierre
 GIROD Isabelle donne procuration à JEANNET Nathalie
 GRUET Justine donne procuration à MIRAT Maryline
 LEFEVRE Jean-Philippe à JABOVISTE Philippe (à partir DCC-2023-082)
 MARCHAND Sylvette donne procuration à PECHINOT Jacques
 ROCHE Paul donne procuration à BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire

Conseillers absents non suppléés et non représentés

MICHAUD Dominique (jusqu'à DCC-2023-081)	MATHIOT Agnès (à partir DCC-2023-093)	MATHEZ Christian
ROY Jean-Yves (DCC-2023-081)	VERNE Pierre	SAGET Emmanuel
GAGNOUX Jean-Baptiste (DCC-2023-089 et DCC-2023-090)	DIEBOLT Alain	SANCEY Pascal
THEVENIN Hélène (DCC-2023-075 et DCC-2023-076)	MBITEL Mohamed (DCC-2023-082)	GINET Gérard
	NONNOTTE-BOUTON Catherine (DCC-2023-091 et DCC-2023-092)	LAGNIEN Jacques

M. le Président : Bonsoir à tous. Le *quorum* étant atteint, toutes les conditions sont réunies pour ouvrir cette séance. Je voudrais tout d'abord désigner un secrétaire de séance. L'ordre alphabétique nous amène à proposer Alexandre DOUZENEL qui accepte. Je le remercie.

Pour les pouvoirs, Mathieu BERTHAUD a donné pouvoir justement à Alexandre DOUZENEL, Stéphane CHAMPANHET à Isabelle MANGIN, Catherine DEMORTIER-BLANC à Jean-Pierre CUINET, Jean-Baptiste GAGNOUX à moi-même (Jean-Pascal FICHÈRE), il va être en retard et reprendra la session en cours de route, Isabelle GIROD à Nathalie JEANNET, Justine GRUET à Maryline MIRAT, Jean-Philippe LEFÈVRE à Philippe JABOVISTE après son départ, Jean-Philippe nous quittant en cours de séance, Sylvette MARCHAND à Jacques PÉCHINOT, Paul ROCHE à Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Thierry GAUTHRAY-GUYENET à Olivier MEUGIN, Denis GINDRE à Bernard GUERRIN, Olivier LACROIX à Cyril MILLIER, Emeric PAUVRET à Laëtitia JARROT-MERMET. Voilà pour les pouvoirs.

Nous commençons par la première notice.

Des présentations sont projetées en séance pour chacune des notices.

NOTICE N° 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 JUILLET 2023

M. le Président : Vous avez pris connaissance de ce procès-verbal. Avez-vous des observations ou des questions ? S'il n'y a pas d'observation ni d'opposition, ce procès-verbal est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal du Conseil Communautaire du 6 juillet 2023.

NOTICE N° 2 : COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT

NOTICE N° 3 : COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU COMMUNAUTAIRE M. FICHÈRE

Ces communications sont présentées conjointement.

M. le Président : Vous en avez la liste sous les yeux. Vous avez pour la Commande Publique, un marché négocié avec Ingenis Consulting pour 4 800 euros. En matière de ressources humaines, la convention de mise à disposition de personnel du Pays Dolois-Pays de Pasteur, nous refacturons 47 000 euros pour 2023 et 65 000 euros en année complète. Pour la Commande Publique, Ingenis Consulting pour l'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage), cela concerne la vidéoprotection pour 18 000 euros.

Vous avez également :

- le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du stade Paul Martin pour 15 120 euros ;
- Jardival pour 71 085 euros concernant l'acquisition d'un élévateur à nacelle sur chenilles ;
- pour les ressources humaines, la création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet selon la grille indiciaire ;
- avec la SCAT, un avenant au marché de contrôle de qualité de service dans les transports urbains de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour 4 000 euros ;
- la société Michaud pour l'aménagement du self enfants à Saint-Aubin pour 20 000 euros ;
- Travaux 101 Souci pour le marché à procédure adaptée pour le déblaiement et l'évacuation des déchets de l'aire de grand passage pour un montant maximum de 150 000 euros.

Concernant les décisions sans incidence financière, vous avez :

- avec la médiathèque, la convention de mise à disposition d'un logement meublé à la médiathèque ;
- avec Mazars Bourgogne-Franche-Comté, un avenant au marché d'accompagnement et préparation à la certification des comptes pour une prolongation jusqu'au 7 août 2024 ;
- avec l'association Atmosphérique, une convention de mise à disposition d'espaces à l'Hôtel-Dieu (cour intérieure) pour la manifestation qu'ils ont organisée ;
- une convention d'accueil d'un bénévole au sein du service de lecture publique à la médiathèque.

Je poursuis avec la communication des décisions prises par le Bureau. Vous avez :

- une modification du tableau des effectifs ;
- une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Loisirs Populaires Dolois pour 2023 (montant plafonné à 22 400 euros) ;
- la signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Loisirs Populaires Dolois pour le développement de l'animation en faveur des jeunes (20 000 euros) ;
- une convention avec la SPL (Société Publique Locale) Hello Dole pour l'hébergement de 4 machines virtuelles sur les infrastructures de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole (avis favorable et à titre gratuit) ;
- un contrat d'objectifs 2022-2024 avec l'association ATMO Bourgogne Franche-Comté (15 000 euros par an) ;
- une convention de mise à disposition de locaux au sein de la bibliothèque Mauricette Rafin au profit de l'association Loisirs Populaires Dolois ;
- une convention de mise à disposition de locaux au sein de la médiathèque Raymond Lefèvre à Champvans au profit du Foyer rural.

J'ai donné rapidement lecture de ces décisions. Avez-vous des questions ?

M. BERNARDIN : A propos de l'acquisition d'un élévateur à nacelle sur chenilles (71 000 euros), il me semble que cet achat a été réalisé pour l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Je voulais justement revenir là-dessus, parce que dernièrement, dans ma commune, nous avons souhaité avoir une balayeuse qui puisse intervenir une ou deux fois dans l'année. Lorsque le Syndicat de Rochefort-sur-Nenon avait rejoint la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, on nous avait dit qu'il était possible qu'une nacelle ou une balayeuse soit mise à disposition pour ce genre de travaux. Lorsque j'ai demandé effectivement l'intervention de la balayeuse, on m'a dit qu'elle était sur chenilles et qu'elle ne pouvait pas se déplacer jusqu'à Amange, parce que le trajet était trop long et qu'il n'y avait pas la possibilité de la mettre sur une remorque.

M. le Président : Parles-tu de la nacelle ?

M. BERNARDIN : Non. Je parle de la balayeuse sur chenilles.

M. le Président : La balayeuse n'a pas encore été commandée, mais elle est prévue pour l'année prochaine.

M. BERNARDIN : Ce qui me gêne, c'est que l'on achète du matériel sur chenilles. S'il est possible de la mettre sur une remorque pour la faire venir sur les communes rurales, il n'y a pas de problème, mais là, ce n'était pas le cas concernant la balayeuse sur chenilles que j'avais demandée. Je me dis que si nous achetons une nacelle sur chenilles, nous aurons le même problème. Elle ne pourra pas quitter la Ville de Dole.

M. le Président : Ta question est juste, mais à ma connaissance, nous n'avons pas de balayeuse sur chenilles. En revanche, la nacelle est bien sûr transportable sur une remorque. Même dans Dole, on ne va pas s'amuser à se balader avec des chenilles en ville. Les éléments achetés sur chenilles sont transportables. Il faut revoir les cas particuliers, mais nous n'avons pas changé les principes sur lesquels nous nous sommes basés pour que le matériel puisse être mis à disposition des communes, comme cela se faisait auparavant au niveau du Syndicat.

M. BERNARDIN : Tu regarderas concernant la balayeuse. Il n'est pas possible de la faire venir dans les communes rurales, parce qu'elle est sur chenilles. C'est ce que l'on m'a répondu. C'est donc une question à creuser.

M. le Président : Nous vérifierons tout cela. Avez-vous d'autres questions sur ces décisions prises tant par le Bureau que par le Président ? Je n'en vois pas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire prend acte des décisions prises par le Président et de celles prises par le Bureau Communautaire.

M. le Président : Je vous propose de poursuivre avec la question n° 4.

NOTICE N° 4 : REMPLACEMENT DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE

DCC 2023-075

M. le Président : Suite à la démission de deux conseillers municipaux intervenue dans les communes de Biarne et de Vriange, et suite au décès de Madame Maryvonne LANAUD, conseillère

municipale de Champagny, il convient de prendre acte de l'installation d'un nouveau conseiller communautaire suppléant pour la commune de Biarne et de procéder à des remplacements au sein de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) et de trois syndicats des eaux suivant le tableau ci-dessous.

Il est donc proposé de désigner :

- pour Vriange dans le cadre du SIE du Moulin Rouge, Monsieur Julien OUDET en remplacement de Monsieur Franck SERGENT ;
- pour Biarne, Monsieur Marc OGIER en remplacement de Monsieur Marc LE BOUDOUIL ;
- pour Champagny, Monsieur Gilles BURÉ en remplacement de Madame Maryvonne LANAUD ;
- pour Biarne, Madame Catherine BARDOUX en remplacement de Marc LE BOUDOUIL.

Y a-t-il des interventions sur ces remplacements ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, procède au remplacement de représentants de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au sein de la CLECT et des syndicats comme précisé ci-dessus.

M. le Président : Si vous m'y autorisez, je souhaiterais passer maintenant aux présentations des questions n° 17 et 18 par Monsieur LEFÈVRE, parce qu'il va nous quitter en cours de séance. La durée d'un conseil étant très aléatoire, je vous propose qu'il présente ces questions dès maintenant et de passer ainsi à la question n° 17.

NOTICE N° 17 : RENOUELEMENT DE L'ADHESION A LA FEDERATION EUROPEENNE DES SITES CLUNISIENS – PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE A LA CANDIDATURE COMMUNE DE CLASSEMENT UNESCO

DCC 2023-076

M. LEFÈVRE : Merci, Monsieur le Président, et merci, mes chers collègues, même si j'espère rester assez longtemps avec vous quand même aujourd'hui.

Le sujet de ce renouvellement nous a intéressés à plusieurs reprises. Nous allons faire très simple. D'abord, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, nous avons la chance d'avoir plusieurs lieux clunisiens, Saint-Baraing, Jouhe, Menotey et Dole. Nous avons toujours été membres de cette fédération. Nous avons toujours payé notre éco à cette fédération, mais il est vrai aussi, je dois le dire, que notamment depuis 2014, je crois qu'il y a une petite période où l'Agglomération ou la Ville n'était plus adhérente, mais peu importe. Dans la mesure où nous sommes redevenus adhérents, j'avais dit très clairement à cette fédération un peu comme Margaret THATCHER « *I want my money back* », c'est-à-dire que nous adhérons, OK, mais nous voulons avoir un retour. Pour l'instant, nous avons toujours adhéré. Il se trouve que cette fédération, qui est au niveau européen, porte un projet d'inscription à l'UNESCO, un peu dans l'esprit des sites Vauban. Ce n'est pas une ville, mais c'est un ensemble de sites. C'est vrai que l'ensemble des sites peuvent en profiter. Toutefois, il se trouve que pour cela, nous devons prendre une délibération particulière.

Ce n'est pas la question de l'adhésion, mais c'est « nous devons affirmer notre volonté de faire partie du process UNESCO ». C'est donc la raison pour laquelle je propose au Conseil Communautaire :

- de confirmer l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à la Fédération européenne des Sites Clunisiens pour l'année 2023, comme nous le faisons depuis des années, pour un montant annuel de 3 300 euros, au titre des collectivités territoriales et des institutions publiques ;
- d'approuver la participation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à la candidature commune de classement des sites clunisiens au titre du Patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document y afférent.

S'il y a des questions, je suis à votre disposition. Merci.

M. le Président : Merci, Jean-Philippe. C'est effectivement une belle opportunité. Avez-vous des questions ?

M. GOMET : Merci de me donner la parole. Je pense que c'est une bonne chose. Dans cette démarche, cela n'inclut pas que la Ville de Dole, mais cela inclut aussi des sites dans des communes plus petites au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, ce qui est intéressant. En

termes de réseau, je trouve que cela a une importance. Cela étant, se pose la question de la mise en valeur. Il faudrait voir ce que le fait de devenir potentiellement un site classé UNESCO peut apporter en termes de publicité, peut-être aussi en termes de fonds, je ne sais pas. En tout cas, pour ce qui est de la Ville de Dole, c'est une ville classée « ville d'art et d'histoire ». Comme les autres villes d'art et d'histoire, elle devrait avoir un centre d'interprétation architecturale et patrimoniale, ce qui n'est pas le cas. Je me dis que cela pourrait être justement l'occasion, *via* cette candidature UNESCO, d'aller un peu plus loin dans la démarche de mise en valeur du patrimoine au-delà de la chapelle de la Visitation.

M. le Président : Jean-Philippe, veux-tu répondre ?

M. LEFÈVRE : Oui. Vous imaginez bien que lorsque j'ai monté le dossier, j'ai imaginé tout de suite les autres lieux en dehors de Dole. Vous avez raison de faire référence au centre d'interprétation du patrimoine, puisqu'autant que je me souviens bien, c'est lorsque vos amis étaient majoritaires à la Ville de Dole qu'il a été démonté. Néanmoins, pour le reste, il faut penser également que depuis un certain nombre de mois, je pense à ce dossier qui trouvera probablement une réponse. J'ai eu l'occasion de le dire, il n'y a pas un endroit en Franche-Comté où l'on raconte l'histoire de la Franche-Comté, ce qui est étonnant dans cette région. Nous avons donc probablement quelque chose à imaginer. De plus, celles et ceux qui sont dans cette salle savent que je traîne suffisamment dans tous les villages de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole avec ma passion d'historien pour imaginer tout ce que nous pourrions faire et tout ce que nous pouvons faire tous ensemble. Cependant, vous avez raison, il me semblait essentiel de faire un paquet.

Après, pour répondre à votre question, malheureusement, l'inscription à l'UNESCO ne nous apporte rien, si ce n'est une renommée, d'être dans un réseau. Soyons clairs, le processus est très long et il ne fait que commencer. Je crois que cela prend des années. Vous avez vu peut-être il y a quelques jours que la Maison carrée de Nîmes vient d'être inscrite à l'UNESCO. Précédemment, vous aviez eu également une inscription en Martinique. Cela signifie que les sites français sont déjà au nombre de 52 ou 53, ce qui est important. Comme vous le savez, nos amis d'Arbois, par exemple, ont essayé de porter le Biou depuis des années, et c'est compliqué. Nous dirons simplement que nous commençons un processus, et cette délibération, si vous en êtes d'accord, commence une histoire, mais j'imagine que d'autres auront encore à la poursuivre pendant bien des années.

M. le Président : Ceci dit, indépendamment de cela, je pense que la communication que nous pouvons en faire *via* notre Office de Tourisme est évidemment pertinente pour faire connaître les sites clunisiens, qu'ils soient UNESCO ou pas UNESCO. Nous sommes bien d'accord. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. GOMET : Je vous remercie pour cette réponse concernant justement les sites clunisiens et le centre d'interprétation. Je voulais juste dire que ce n'est pas parce que l'on parle de patrimoine que l'on est obligé de faire de l'archéologie politique, de remonter à 2009 sur mes prétendus amis de l'époque avec lesquels de toute façon, je n'étais pas aux affaires. Entretemps, quelques années ont passé. Il ne s'est rien passé non plus pendant tout ce temps-là.

M. LEFÈVRE : « *Il faut beaucoup d'années pour être jeune* » disait Sacha GUITRY.

M. le Président : Merci pour tous ces bons mots. S'il n'y a pas d'autres questions, je mets au vote cette adhésion. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Voilà une belle unanimité. Je vous en remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le renouvellement de l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à la Fédération européenne des Sites Clunisiens pour l'année 2023 et sa participation à la candidature commune de classement des sites clunisiens au titre du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

NOTICE N° 18 : MISE EN PLACE DU DESHERBAGE DES COLLECTIONS DE DOCUMENTS AU SEIN DES MEDIATHEQUES DU GRAND DOLE

DCC 2023-077

M. LEFÈVRE : Il est assez courant de sortir des fonds un certain nombre d'ouvrages dépassés, plutôt que de les « envoyer au pilon » selon l'expression. Dans tous les cas de figure, les documents feront l'objet d'un traitement informatique pour les retirer de la base bibliographique. À l'issue de cette opération, une liste sera dressée. C'est un traitement physique avec code-barres, estampillage. On ne sort pas les livres ainsi, sans en connaître la destination. Ce désherbage est fait très régulièrement, quasiment tous les ans.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le déclassement et la désaffectation des documents provenant du désherbage du réseau des médiathèques ;
- d'autoriser la sortie des documents de l'inventaire et leur traitement selon les modalités administratives mentionnées ci-dessus ;
- d'autoriser la cession à titre gratuit de ces ouvrages déclassés aux bibliothèques associées, aux communes disposant d'étagères nomades, autant qu'elles en auraient besoin et qu'elles le souhaiteraient, ou à l'association des Amis de la médiathèque de Dole,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

Vous savez que de temps en temps, cela permet à l'association des Amis de la médiathèque de Dole de vendre, de faire une opération autour de ces livres.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des questions ou des interventions ? Je mets au vote ce désherbage. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la mise en place du désherbage des collections de documents au sein des médiathèques de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

NOTICE N° 5 : FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES – FPIC – MODALITES DE REPARTITION DU PRELEVEMENT 2023

DCC 2023-078

M. HOFFMANN : Bonsoir à toutes et à tous. Le FPIC est un système de péréquation entre territoires mis en place par l'État suite à la suppression de la taxe professionnelle. Ce fonds national de 1 milliard d'euros est alimenté par des territoires dits « riches » au regard de critères financiers et fiscaux déterminés par l'État, ce qui est le cas de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, au profit de territoires moins favorisés au regard de ces mêmes critères. Comme le prévoit le Pacte de Solidarité Fiscal et Financier conclu entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et ses communes membres en 2021, il est proposé de faire supporter l'intégralité du prélèvement 2023 par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, soit 577 028 euros, et la part incombant théoriquement aux communes membres, soit 297 917 euros. Une délibération à l'unanimité des délégués est nécessaire afin de déroger à la répartition de droit commun.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Communautaire :

- de déroger à la répartition de droit commun pour le FPIC au titre de l'exercice budgétaire 2023, selon le tableau joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Président à engager les procédures administratives nécessaires à cette évolution, visant à faire prendre en charge par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole la part revenant théoriquement aux communes.

M. le Président : Merci. Vous avez tous l'habitude maintenant de ce FPIC qui est repris à la charge de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole compte tenu de notre pacte fiscal. Vous avez compris qu'il faut l'unanimité. Je compte donc sur vous pour être bien présents sur ce vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Nous poursuivrons l'application de ce pacte fiscal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les modalités de répartition du prélèvement 2023 pour le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales.

NOTICE N° 6 : FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI POUR L'ANNEE 2024

DCC 2023-079

M. MEUGIN : Merci, Jean-Pascal. Mesdames et messieurs, bonsoir. Le Pacte de Solidarité Fiscal et Financier conclu entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et ses communes membres en 2021 a prévu la mise en place de la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations), dont le produit est affecté à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations. Conformément à la législation en vigueur, le produit attendu est voté par la collectivité avant le 1^{er} octobre de chaque année pour l'année n+1. Ce montant est évalué au regard des charges à supporter par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en 2023 pour l'exercice de cette compétence. Il est ainsi proposé de fixer le montant attendu à hauteur de 248 000 euros pour l'année 2024. Charge aux services fiscaux de répartir cette somme sur les avis de Cotisation

Foncière des Entreprises (CFE), la taxe foncière (TF) et la taxe d'habitation (TH), et d'en reverser le montant collecté à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

En cas de décision favorable, il appartiendra au Conseil Communautaire :

- d'arrêter le produit de la taxe GEMAPI à 248 000 euros pour l'année 2024 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à notifier cette décision aux services fiscaux ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à la bonne mise en œuvre de cette délibération.

M. le Président : Merci de cet exposé. Pour cette GEMAPI, avez-vous des questions particulières ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la fixation du produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2024.

NOTICE N° 7 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

DCC 2023-080

M. le Président : Vous savez que le budget supplémentaire a pour objet de reprendre à la fois les résultats des années précédentes et d'ajuster notre budget. Vous avez ici de manière très simplifiée le budget. Vous avez le résultat d'investissement reporté pour 1 031 000 euros. Ensuite, nous avons les reports 2022 pour 8 215 000 euros en dépenses et 4 021 000 euros en recettes. Vous avez le détail de ces reports 2022 en dépenses et en recettes. Sachez qu'un gros morceau concerne l'aide au logement et le gymnase de Rochefort-sur-Nenon, dont l'essentiel avait déjà été engagé l'année précédente.

Le résultat en fonctionnement de 2022 s'élève à 6 528 000 euros, ce que nous avons approuvé au conseil du mois de juin. Au total, nous avons un montant disponible de 3,3 millions d'euros pour notre budget supplémentaire. En matière de dépenses de fonctionnement, nous avons quelques ajustements à vous proposer. Pour les RH, nous avons 240 000 euros ce qui correspond à l'application de l'augmentation des points à prendre en compte. Bien sûr, nous avons anticipé les évolutions d'ici la fin de l'année. La provision pour la Délégation de Service Public (DSP) concerne notamment l'Espace Talagrand et la DSP Equalia. Le problème est qu'une indexation des prix est prévue sur la tarification aux entrants. Nous y reviendrons dans une autre question, mais j'explique pour que vous compreniez l'enjeu. L'augmentation amenait un taux de 7 ou 8 %, ce qui était assez important. Nous avons décidé en bureau de proposer une limitation de cette augmentation à 1 ou 2 %, de mémoire. Évidemment, le délégué nous demandera la compensation. Les négociations ne sont pas terminées, mais nous avons prévu dans le budget une provision de 100 000 euros pour faire face à cette insuffisance de recettes pour la délégation.

S'agissant des frais financiers, nous avons très peu d'emprunts à taux variable, mais nous en avons quand même. Nous avons donc pressenti une légère augmentation en cas de besoin d'ici la fin de l'année. Nous avons une cotisation au Pays Dolois, ce dont nous avons délibéré en janvier. Évidemment, il faut l'assumer (40 000 euros). Nous avons également parlé du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) suite aux différentes dispositions prises au niveau du Département. L'ensemble des cotisations de toutes les communautés de communes ont été revues et nous avons une légère augmentation de 30 000 euros, ce qui est assez négligeable. Nous étions déjà au prix moyen avec 1,6 million d'euros que nous donnons chaque année.

Il est à noter une dépense importante. Il s'agit du prélèvement exceptionnel de TH de 740 000 euros. Je pense que vous vous souvenez de l'histoire. Quand nous avons voté une augmentation de TH, elle n'avait pas été retenue, puisqu'il avait été considéré que c'était après la décision de supprimer cette TH. Par conséquent, l'augmentation que nous avons eue a été rejetée. Elle portait sur 3 millions d'euros. Si je me souviens bien, c'était en 2019. Sur ces 3 millions d'euros, un montant de 1,5 million d'euros a déjà été prélevé et il reste le solde de 1,5 million d'euros qui n'est toujours pas prélevé. Les décisions venant d'être prises, ce montant de 1,5 million d'euros est pris à hauteur de 740 000 euros cette année, dont une partie a été prélevée au mois d'août. Le solde sera prélevé en 2024. Néanmoins, vous avez une ligne en bas à droite du tableau précisant une reprise de provision en fonctionnement de 740 000 euros. Comme vous le voyez, nous avions déjà anticipé la charge. Nous avons anticipé 1,5 million d'euros. Comme on nous appelle 740 000 euros, nous reprenons 740 000 euros. C'est donc sans incidence pour notre compte administratif de cette année. Par ailleurs, nous avons divers ajustements pour 168 000 euros. Nous avons ainsi des dépenses nouvelles pour 1 368 000 euros, avec ce que je vous évoquais, surtout les RH, la provision DSP, les frais financiers et le prélèvement exceptionnel. Ce sont les gros morceaux à retenir.

En matière d'investissement, nous avons plusieurs sommes importantes qu'il faut noter. Nous avons 2 790 000 euros de dépenses nouvelles, 500 000 euros pour le périscolaire dans le cadre du MPPE (Marché de Partenariat de Performance Énergétique). Ce sont les engagements que nous avons pris.

Vous savez que nous devons payer 2,5 millions d'euros à la SPL pour le programme MPPE que la Ville de Dole a engagé pour refaire quatre écoles simultanément. Dans ces quatre écoles, le périscolaire et l'extrascolaire qui reviennent à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Dans la mesure où nous avons fait la même logique que pour l'Espace Pierre Talagrand, mais en sens inverse, la Ville de Dole et la SPL portent l'ensemble des dépenses d'une valeur de 18 millions d'euros hors taxes. Nous avons déduit toutes les subventions reçues (ou qui vont l'être), et le net a été réparti entre Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au prorata des surfaces de construction ou de restauration. Nous arrivons ainsi à un chiffre de l'ordre de 2 450 000 euros, ce que nous devons payer sur plusieurs années. Nous remettons 500 000 euros. Il me semble que nous avons déjà mis 500 000 euros au BP. Nous aurons ainsi 1 million d'euros pour cette année. Je crois que nous devons remettre 1 million d'euros l'an prochain, et nous arriverons quasiment à terme.

Nous avons délibéré tout à l'heure, dans une décision que nous avons prise, sur l'aire des gens du voyage. Il y a 150 000 euros pour la remise en état de l'aire de Gevry lorsque nous avons fait évacuer les gens du voyage qui s'étaient implantés suite au Covid. Lorsqu'ils sont partis, ils ont laissé cet emplacement dans un état déplorable, il y a beaucoup de ménage à faire. Pour ce réaménagement, nous avons prévu une enveloppe de 150 000 euros. Nous avons une autre dépense très significative pour l'équipement sportif de Rochefort-sur-Nenon. Vous savez que nous avons engagé les dépenses, sauf que dans la chronologie des faits, lorsque nous avons fait les appels d'offres, nous avons fait quelques dépassements qui nous paraissaient trop forts. Nous avons ainsi annulé certains lots. Nous avons ensuite rouvert les lots, mais avec le temps, c'est pire. Finalement, nous avons un surcoût global de 600 000 euros, sachant que nous avons déjà engagé 1,6 million d'euros, ce qui fait que nous serons à 2,2 millions d'euros. En contrepartie, nous avons les recettes de 300 000 euros, notamment de la commune de Rochefort-sur-Nenon, puisque nous sommes sur les schémas traditionnels sur les financements des gymnases.

Ensuite, nous avons une dépense importante pour le stade Paul Martin (1 140 000 euros) avec des recettes pressenties en regard à hauteur de 444 000 euros. Nous aurons ultérieurement des délibérations en ce sens sur ce sujet. Je vous rappelle que lorsque nous avons transféré les équipements sportifs utilisés par des équipes sportives de niveau national ou prénational et nous nous étions engagés à refaire les stades. C'est ainsi que nous avons été amenés à refinancer les aménagements du stade Bobin et que nous devons faire à la fois Paul Martin et la Pépinière qui commencera dès l'an prochain si vous en êtes tous d'accord. En revanche, les montants étaient bien insuffisants au budget. Nous allons revenir sur les appels d'offres, car c'est une question à l'ordre du jour juste après. Nous avons donc un montant important, sachant que ce montant couvre à la fois tout ce qui est terrassement du terrain, aménagement, éclairage, et il y a un autre terrain annexe de football à cinq, avec les subventions en regard. Vous avez ensuite divers investissements pour 400 000 euros. Je ne vais pas vous en faire la liste exhaustive, puisque vous l'avez dans vos dossiers. Le total s'élève ainsi à 4 157 000 euros.

Voilà de manière très synthétique ce budget. Vous avez en regard les opérations pour ordre, soit les virements à la section d'investissement (7,2 millions d'euros), la neutralisation des amortissements et des subventions d'équipement (1,3 million d'euros). Ce sont les écritures que nous retrouvons en charges et en produits. Vous les avez en bas du tableau. Vous avez la contrepartie dans la section d'investissement. Bien sûr, ces opérations s'annulent. Ce sont des opérations d'ordre qui ne génèrent pas de flux financiers.

Voilà très brièvement présenté ce budget supplémentaire. Je vous laisse la parole pour le commenter. Nous verrons ensuite les budgets annexes. Avez-vous des questions ?

M. HAMDAOUI : Merci. J'ai une question sur la ligne « MPPE périscolaire ». Cette ligne concerne le périscolaire dans les locaux des nouvelles écoles qui vont se faire à Dole.

M. le Président : Une nouvelle école est reconstruite et trois sont restaurées.

M. HAMDAOUI : Je ne comprends pas le montage financier, car à la Ville, nous n'avons pas d'investissement. Nous avons décidé d'avoir des loyers. Pourquoi la Communauté d'Agglomération du Grand Dole adopterait-elle une autre stratégie et pourquoi investirait-elle dans le périscolaire ?

M. le Président : Comme je l'ai expliqué, c'est le même montage que pour Pierre Talagrand, mais dans l'autre sens. Nous ne pouvons pas être deux à porter le projet. Quand la Communauté d'Agglomération du Grand Dole portait le projet de Pierre Talagrand, la Ville de Dole a apporté en subvention sa quote-part de 2,5 millions d'euros, si je me souviens bien. Là, nous sommes dans le sens inverse. La Ville de Dole porte ce projet. Elle a confié le montage et le portage de cette mission à la SPL et nous intervenons en subvention. C'est la raison pour laquelle nous amenons notre quote-part évaluée à 2,4 millions d'euros répartis sur trois ans.

M. HAMDAOUI : Est-ce à dire que juridiquement, nous ne pouvons pas être deux collectivités sur un même projet ? Ce ne sont pas tout à fait les mêmes projets. L'un concerne les écoles et l'autre le périscolaire.

M. le Président : Les locaux appartiennent à la Ville de Dole. Il est vrai que nous n'avons pas envisagé cela. Cela étant, pour financer ces fonds, nous pouvons très bien emprunter et étaler dans le temps si c'est un problème d'étalement dans le temps. Néanmoins, financièrement, nous avons préféré ce montage. C'est le même que celui que nous avons fait sur Pierre Talagrand, mais en sens inverse.

Y a-t-il d'autres questions sur ce budget supplémentaire ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote du budget principal. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vois six abstentions. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés, moins 6 abstentions, approuve le budget principal supplémentaire 2023.

M. le Président : Nous passons au budget annexe Transports. Vous avez le dossier dans vos notes. Le résultat antérieur s'élève à 24 000 euros en positif et à 22 000 euros en négatif pour 2022. Le total des reprises est ainsi quasiment à l'équilibre. Nous avons des dépenses nouvelles pour 1,6 million d'euros et des recettes nouvelles pour 32 000 euros, ce qui correspond à des cautions qui sont remboursées, puisque c'est la fin de la DSP précédente. Nous avons 30 000 euros d'amortissement et un virement à la section que nous réduisons de 62 000 euros pour arriver à l'équilibre. Vous voyez que ce n'est que de la technique de report. Il n'y a pas de dépenses nouvelles en l'occurrence.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement, nous avons un report de 285 000 euros. Nous avons des dépenses nouvelles à hauteur de 392 000 euros, ce qui est plus concret. Cela correspond notamment au calcul maintenant définitif de la nouvelle DSP. Maintenant que nous avons les chiffres, nous avons pu les mettre en regard, sachant que dans ces 392 000 euros, nous avons 75 000 euros inclus et refacturés deux lignes en dessous et qui correspondent aux redevances des bus. En effet, nous avons quatre bus en contrat de crédit-bail. Ils ont été prolongés, le contrat avec la DSP antérieure s'étant terminé. Notre budget annexe reprend donc ces contrats. Ils vont les poursuivre, et bien sûr, nous les refacturons à la SEMOp (Société d'Économie Mixte à Opération unique).

Voilà pour les opérations réelles avec les opérations d'ordre reprises en dessous, en contrepartie des opérations d'ordre de l'investissement. Vous voyez que vous avez un total de budget à 360 000 euros. Notez simplement que le résultat de 2022 sert à financer nos dépenses nouvelles de 2023 dans l'ajustement de notre DSP. Y a-t-il des questions sur ce budget annexe Transports ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le budget annexe Transports supplémentaire 2023.

M. le Président : Je poursuis avec le budget annexe Assainissement. Ce budget va se stabiliser dans le temps. Cela commence, mais cela a été très compliqué. Vous savez que nous avons repris tous les budgets de l'ensemble des collectivités bien normalement. Nous avons des résultats antérieurs reportés de 194 000 euros en matière d'investissement, et nous avons des reports de 2022 de 154 000 euros en dépenses et de 176 000 euros en recettes. Par ailleurs, nous réduisons un emprunt pour des soucis d'équilibre. Ce sont des emprunts que nous ne mettrons pas en place, puisque nous n'en avons pas besoin.

En ce qui concerne le fonctionnement, nous avons un déficit de 494 000 euros, qui doit s'équilibrer par les redevances à venir de 500 000 euros. Si nous ajoutons à cela quelques dépenses imprévues, cela nous fait un total de budget de fonctionnement de 500 000 euros en dépenses et en recettes. Ce budget est toujours assez technique. Avez-vous des questions sur ce budget Assainissement ? Je n'en vois pas. Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le budget annexe Assainissement supplémentaire 2023.

M. le Président : Pour les ZAE (Zones d'Activités Économiques), nous avons un résultat antérieur reporté déficitaire de 1,6 million d'euros et nous avons un emprunt d'équilibre de 1 594 000 euros. Il y a toujours des chiffres un peu importants dans cette ZAE, parce que nous engageons beaucoup de travaux, nous les finançons et cela nous fait du stock. Tant que le stock n'est pas vendu, évidemment, nous avons du déficit qu'il faut reporter. De même, en fonctionnement, nous avons un déficit de 652 000 euros reporté qui doit s'équilibrer par les ventes de terrain que nous avons encore en stock à hauteur de 650 000 euros. Voilà pour le budget annexe de ZAE, qui est aussi un budget

de report et d'ajustement technique. Avez-vous des questions sur ce budget annexe ZAE ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le budget annexe ZAE supplémentaire 2023.

M. le Président : Vous avez dans vos dossiers l'annexe 3 concernant les détails des reports que nous avons évoqués précédemment. Je passe maintenant à la question suivante.

NOTICE N° 8 : ATTRIBUTION EXCEPTIONNELLE D'UN FONDS DE CONCOURS COMMUNAL – ANNEE 2023

DCC 2023-081

M. GUERRIN : Bonsoir, chers collègues. Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur la signature d'une convention d'attribution de fonds de concours pour la commune de Menotey qui n'a pas bénéficié de fonds de concours cette année et qui est aujourd'hui confrontée à une dépense imprévue et urgente. Un mur de soutènement menace fortement de s'effondrer et d'entraîner avec lui la voirie supérieure et les réseaux souterrains. Une réfection urgente de 16 mètres linéaires doit être rapidement réalisée afin de consolider la chaussée. Le coût des travaux est estimé à 32 000 euros hors taxes et la commune sollicite un fonds de concours communal à hauteur de 12 800 euros (soit 40 %).

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'attribuer à la commune de Menotey le fonds de concours précité ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'attribution de fonds de concours.

M. le Président : Merci pour ce fonds de concours à Menotey. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'attribution exceptionnelle d'un fonds de concours communal à la commune de Menotey pour l'année 2023.

NOTICE N° 9 : TRANSFORMATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL ENGAZONNE EN TERRAIN SYNTHETIQUE AVEC ECLAIRAGE AU STADE PAUL MARTIN DE TAVAUX – PLAN DE FINANCEMENT

DCC 2023-082

M. MONNERET : Bonsoir, chers collègues. La notice n° 9 que vous avez sous les yeux parle essentiellement de la modification d'un terrain actuellement en herbe en terrain synthétique. Je vous donne simplement un point de contexte. Aujourd'hui, nous avons un club, le JDF (Jura Dolois Football), qui compte plus de 450 licenciés. Le site est surchargé et la pratique sur un terrain engazonné n'est plus jouable à cause de la différence de climat que nous pouvons connaître, entre un temps chaud ou un temps extrêmement pluvieux. Techniquement, nous avons opté pour un terrain synthétique, ce qui fait apparaître un surcoût par rapport au budget supplémentaire.

Il y a plusieurs raisons à ce choix. Premièrement, techniquement, il va permettre d'augmenter de quatre à cinq fois le temps de pratique mensuel des équipes du JDF ou de la pratique de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire), les collègues venant jouer aussi sur ce stade Paul Martin. Deuxièmement, la partie synthétique bénéficie aujourd'hui d'un coût de fonctionnement annuel d'environ trois à quatre fois plus faible qu'un terrain en herbe. Aujourd'hui, le coût de fonctionnement d'un terrain en herbe est de 40 à 50 000 euros, entre les arrosages, les engrais, les tontes, etc., ce qui nécessite du personnel et beaucoup de moyens financiers chaque année. Aujourd'hui, pour le synthétique, vous êtes sur un coût d'entretien entre 10 et 12 000 euros. C'était donc aussi un des choix.

Pourquoi ce choix d'un terrain synthétique ? Il s'agit vraiment aussi de donner la capacité au JDF de continuer de s'entraîner sur une surface de qualité, qui leur permet de pratiquer à leur niveau national de façon optimum, comme nous l'avions fait dans nos engagements précédents. Voilà la raison pour laquelle aujourd'hui nous atteignons une somme assez conséquente sur ce remplacement de terrain en herbe par du synthétique.

Par ailleurs, cela n'apparaît pas dans la notice, mais il y a aussi dans le budget la création d'une deuxième surface, d'un terrain de football à cinq. C'est le développement actuel de la Fédération

Française de Football. En effet, elle développe de plus en plus cette pratique. Du coup, il a aussi été décidé de créer ce terrain qui mesure 20 x 30 mètres sur le site de Paul Martin. De plus, vu le nombre d'entraînements hebdomadaires (entre 25 et 30 équipes de différentes catégories), pour augmenter la capacité de jeu, nous avons décidé d'alimenter le terrain synthétique en termes d'éclairage, celui-ci ayant été démantelé depuis des décennies sur Tavaux, ce qui explique aussi le lot concernant l'éclairage qui n'était pas prévu au début.

Je vous propose donc de valider ce plan de financement. Je transmets la suite à Jean-Pascal.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions sur cette transformation de terrain ?

M. CHAUTARD : Bonsoir, mesdames, bonsoir, messieurs. Je passe plusieurs fois par jour devant le stade Paul Martin. Je souhaite confirmer à l'assemblée que l'avancée des travaux du stade va bon train. Le décapage des sols est quasiment terminé. Lors de la présentation du budget prévisionnel 2023, une enveloppe d'investissement pour les stades Pépinière et Paul Martin a été inscrite pour un montant de 500 000 euros, ce qui explique ce que l'on nous a présenté tout à l'heure, à savoir l'augmentation du budget pour les travaux. Ma vraie question est la suivante : pourquoi soumettre au vote une opération presque terminée ? Tous les sols sont déjà décapés. Cela fait 15 jours qu'il y a des tractopelles. Le JDF a déjà communiqué il y a 15 jours sur sa page Facebook en disant : « un grand merci à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole d'avoir déjà fait tous les travaux ». Aujourd'hui, notre rôle est-il de valider des décisions déjà prises ou de demander l'avis aux conseillers communautaires ? C'est ma question.

M. le Président : Je conviens qu'il y a eu un emballement sur ce dossier, parce qu'il y a eu les contraintes et cela a été perturbé par les vacances. C'est vrai que ce n'est pas très heureux. Cela dit, si nous votons contre ce soir, nous pouvons tout arrêter. C'est évidemment techniquement possible, même si cela était coûteux. Je regrette cet enchaînement des choses. Ce dossier a été évoqué en Bureau très tôt. Le problème est que les pressions que nous avons eues étaient simplement pour que les terrains puissent être opérationnels au moment de l'hiver, au moment où l'on en aura besoin lorsque le mauvais temps arrivera et que la nuit tombera plus tôt. Toutefois, je reconnais que c'est un problème de calendrier. Cela étant, nous sommes là pour délibérer et pour voter.

Mme JARROT-MERMET : Je souhaitais poser sensiblement la même question concernant la valeur démocratique de cette délibération. Clairement, on nous ne demande pas notre avis. J'imagine quand même qu'en commission des maires, c'est un peu plus discuté. En tout cas, on peut être choqué de voir des travaux réalisés et d'entendre ce soir que l'on demande à la collectivité d'acter 1 million d'euros. Cela m'interpelle, je l'avais déjà dit au début du mandat. Je m'interroge sur la démocratie, et ce soir, je m'interroge à nouveau.

M. le Président : Je ne veux pas que l'on mélange tout. La démocratie, ce sont des projets passés en Bureau, discutés, passés en Conférence des Maires. Je vous dis qu'effectivement, il y a eu un loupé dans le processus sur ce dossier. Je ne veux pas vendre l'invendable. Il y a un loupé, mais de là à dire que toute la démocratie de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est en cause... Parfois, cela arrive. Dans vos communes aussi, vous le savez. Parfois, il y a des urgences ou des dossiers qui se présentent plus ou moins bien et auxquels il faut faire face. Mais dont acte. Je ne peux pas faire mieux.

Mme JARROT-MERMET : Je complète mes propos. Pour le coup, s'il y avait vraiment urgence... J'ai envie de dire que le problème de la commune de Menotey me semblait être une urgence. Là, du coup, on attend d'avoir un conseil communautaire. S'il y avait vraiment urgence sur une voirie qui pose problème, ce serait urgent pour la sécurité.

M. le Président : C'est une demande de subvention à laquelle nous répondons. Je ne sais pas où en sont les travaux, mais je pense que s'il y avait eu urgence, il suffisait de démarrer les travaux très logiquement. Ce n'est pas moi qui fais les travaux à Menotey. Nous ne pouvons pas mélanger les dossiers. Y a-t-il d'autres questions ?

M. HAMDAOUI : Merci. Sur ce genre de dossier, l'instance délibérante est le Conseil Communautaire. Ni le Bureau ni la Conférence des Maires n'a de pouvoir de décision. Celle-ci est un lieu de concertation avec les maires, mais pas un lieu de décision. Là, des subventions sont demandées à l'État et au Département. Sont-elles accordées, ou dans la précipitation, a-t-on commencé les travaux avant de les demander ?

M. le Président : Pour faire du droit, cher ami, le président signe les engagements de travaux. En revanche, aujourd'hui, la délibération concerne les demandes d'autorisation de subvention. Je ne peux pas demander les subventions si je n'ai pas l'autorisation du Conseil Communautaire.

M. HAMDAOUI : On démarre des travaux alors que l'on n'a pas le budget. Aujourd'hui, on ne l'a pas.

M. le Président : Comme dans 95 % des cas. Après, chaque partenaire qui doit nous aider sur les financements a des règles. Nous rentrons dans ces règles et nous demandons les pourcentages en fonction de ce qui est probable. On me rappelle que le dossier a été déposé il y a un an. Maintenant que nous avons les montants réels, nous réajustons dans le dossier.

M. BERNARDIN : Pour continuer sur les subventions, nous savons que nos partenaires, que ce soit l'État ou le Conseil Départemental, nous disent bien de ne pas commencer les travaux tant que la subvention n'a pas été accordée, voire promise. J'espère que la moitié de la somme sera quand même versée par nos partenaires, sans quoi la Communauté d'Agglomération du Grand Dole se retrouvera avec la totalité de la somme à payer. J'espère que nous ne sommes pas dans cet état.

M. le Président : L'autorisation de démarrer les travaux avant d'avoir la subvention a été accordée.

M. BERNARDIN : C'est déjà rassurant. Je voulais revenir sur le coût des travaux. Lorsque j'ai lu la notice, ce sont 1 620 000 euros TTC non pas pour faire un stade, celui-ci existant déjà, mais juste pour l'aménager. Pour moi, c'est excessivement cher et ce n'est pas forcément indispensable. Je me pose la question justement parce que ce stade fait partie d'une de nos compétences que nous avons prises dernièrement, avec d'autres stades, avec justement la compétence sportive qui ne touche pas tout le matériel sportif que nous avons sur l'ensemble des communes. Cette compétence est bien ciblée sur un certain nombre de prérogatives concernant le sport. Je me dis qu'une fois de plus, nous prenons une compétence sur un stade, et nous nous apercevons par la suite qu'il est problématique.

C'est comme lorsque nous avons pris dernièrement la compétence « Assainissement ». Nous nous apercevons qu'un certain nombre de communes n'ont pas fait grand-chose en termes d'assainissement depuis des décennies, et que d'autres, par exemple le syndicat de la Vèze de Rochefort-sur-Nenon auquel j'appartiens, ont apporté un séparatif qui était fait sur pratiquement l'ensemble des communes. Certes, c'est une question de solidarité, mais nous nous retrouvons à devoir payer pour d'autres communes qui n'ont pas pris en charge leur assainissement au cours des années précédentes. J'ai vu par exemple chez nous, alors que nous avons terminé notre assainissement et que les sommes au mètre cube d'eau étaient stables depuis quatre ou cinq ans, que nous avions 40 euros de prime fixe en plus à payer par an pour chaque habitant. Je me souviens que Gérard FERNOUX-COUTENET nous avait dit que l'étude faite une fois que nous avons pris la compétence « Assainissement » montrait qu'il y avait plus de 50 millions d'euros de travaux à réaliser. Qu'a fait la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ? Elle a monté les primes fixes à 50 euros pour tout le monde, contre 30 euros auparavant, soit 40 euros de plus avec deux factures par an.

Encore une fois, lorsque l'on prend la compétence sportive, on se retrouve encore avec des difficultés, on prend des terrains en ruines, des assainissements qui ne fonctionnent pas, qui ne sont pas effectifs. Je me dis qu'à un moment donné, on en arrive à augmenter la taxe foncière, ce que nous avons fait dernièrement, mais je crains que nous le fassions encore dans les prochaines années, parce que c'est une course en avant concernant l'augmentation des taxes pour réaliser des travaux tels que celui-ci qui me paraît effectivement ne pas être opportun. Je me souviens que lorsque j'étais au Bureau, nous avions mis en place la GEMAPI. Nous commençons à payer une taxe dessus. Avant, on prenait les 240 000 euros dans le budget global de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ; aujourd'hui, on les paie sous forme de taxe. Cette taxe n'a pas été instaurée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, mais par l'État. Néanmoins, à l'époque, concernant la GEMAPI, dans la mesure où il était prévu que les collectivités locales prendraient la compétence sur les rivières et sur les digues, il était question que l'État, qui était propriétaire de 50 % des digues sur le Doubs, les rétrocéderait aux collectivités locales. Ce n'est pas la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui a pris la compétence à ce niveau, mais c'est le Conseil Départemental. Nous avons fait une convention qui disait « *OK, on prend la compétence sur les digues, on reprend les digues de l'État à notre charge, mais à condition que l'État les remette en état correct avant de les céder* ».

Je pense qu'à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, nous devrions avoir cette politique lorsque nous prenons une compétence. Quel que soit le sujet, regardons bien déjà l'état de la compétence que l'on va prendre et prenons le temps de demander aux communes de se mettre à la page par rapport à ce qu'elles cèdent à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, l'Agglomération n'étant pas là pour ramasser tout ce qui n'a pas été géré depuis des décennies. J'espère que nous retiendrons cette leçon pour les prochaines années. Je ne vois pas comment je peux accepter ce projet mal ficelé depuis le début, excessivement cher et qui dépasse les capacités financières de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. J'ai trop peur que par la suite, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole nous redemande d'abonder sous forme de taxe foncière pour résorber ce genre de problème dans les années à venir. Voilà les raisons pour lesquelles je ne voterai pas ce projet.

M. le Président : Tu abordes de nombreux sujets. Tu les connais bien, puisque comme tu le rappelaient, tu étais au bureau. Il y a deux problèmes. Nous avons fait un pacte fiscal – je te le rappelle. Si tu te souviens du diagnostic du pacte fiscal que tout le monde connaît bien, nous sommes 47 communes et il y a quasiment 47 cas particuliers. Certaines communes sont plus ou moins aisées, plus ou moins en difficulté, certaines ont des potentiels fiscaux importants et d'autres beaucoup moins. Nous sommes donc sur une situation de fait qui est celle-là. Après, on peut demander aux gens de remettre en état.

Parlons de l'assainissement qui est un bon exemple. Nous pouvons demander aux communes qui ont du retard – nous le savons – de remettre le réseau en état avant de le reprendre. Si tu veux que la compétence soit transférée dans 30 ou 40 ans, nous pouvons procéder ainsi. Ce n'est pas le chemin que nous avons suivi, parce que je pense que c'est un chemin de responsabilité que nous avons pris au niveau de l'ensemble de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Pourquoi avons-nous choisi avec Gérard de proposer une augmentation des tarifs beaucoup plus rapide que certaines communautés de communes qui font des convergences de tarification sur 20 ou 30 ans ? Nous ne voulions pas rentrer dans cette logique, parce que précisément, ceux qui sont déjà chers, et dont tu fais partie, puisque votre syndicat était déjà plutôt exemplaire, je le sais, et vous étiez déjà à un tarif relativement élevé, parce que vous aviez fait les investissements qu'il faut, et d'autres avaient cette différence négative. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi d'augmenter sur trois ans, la prochaine échéance arrivera en décembre prochain et elle permettra de rattraper le retard pour ceux qui sont en retard. Néanmoins, c'est vrai pour de nombreux dossiers.

Tu peux soulever tous les problèmes de centralité, les problèmes compliqués, que ce soit à la Ville de Dole ou au centre-bourg comme Tavaux, Rochefort-sur-Nenon. Nous savons que ces communes portent des dépenses de centralité, les autres communes ne s'en occupant pas jusqu'à présent. Aujourd'hui, nous avons la chance de pouvoir discuter au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, parce que les institutions l'ont fait ainsi. Nous pouvons prendre une position de repli en disant « *nous attendons, remettez les terrains en état, et lorsque vous l'aurez fait, peut-être dans dix ans, nous les reprendrons* », mais en attendant, nous n'avancions pas. Je pense qu'en toute connaissance de cause, lorsque nous débattons au niveau du Bureau, nous disons que nous devons avancer. Par conséquent, nous y allons.

Lorsque nous avons repris les stades, nous savions très bien que les trois stades Bobin, Martin et Pépinière avaient des terrains à remettre en état. Pour la Pépinière, nous le savons bien. Nous sommes en train de racheter des terrains en plus, et nous avons déjà délibéré sur ce sujet, parce qu'il y a une insuffisance d'offre de terrain. Le sport est un élément essentiel. Il ne faut pas oublier non plus que le sport, qui est une valeur forte sur notre territoire, ce sont aussi des gamins qui ne viennent pas uniquement de la commune dont nous refaisons le terrain. Vous savez bien qu'au Jura Dolois Football, ce ne sont pas que des Tavellois même si Tavaux a un grand passé sportif bien connu. Cela fait longtemps que les joueurs viennent de plus loin que de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Nous connaissons bien tous ces paramètres.

J'entends tes réflexions, je les trouve très pertinentes, sauf qu'après, il faut trouver des solutions pratiques. Nous les proposons ainsi. Ce n'est pas forcément idéal, mais je pense que c'est le chemin le moins mauvais. Y a-t-il d'autres questions ou interventions ?

M. DAUBIGNEY : Je vais ajouter un commentaire. Je comprends ce que dit Daniel. En même temps, je suis un peu déçu, car il est quand même un élu qui a de l'ancienneté et qui peut avoir du recul. Vous savez que l'Agglomération s'est construite au fil du temps. Si je me replace il y a 20 ans en arrière, lorsque nous avons démarré ensemble, ou au moins une grande partie d'entre vous, nous partions de très loin, avec des villages qui ont tous encore une âme aujourd'hui, une identité différente que nous souhaitons tous garder, etc. Néanmoins, depuis 20 ans, nous avons fait un long chemin. Je trouve admirable le chemin parcouru entre ce que nous avions il y a 20 ans et aujourd'hui, avec ce partage des équipements quels qu'ils soient.

Daniel, à mon avis, il y a plusieurs dimensions dans tes propos. Je vais me limiter au sport. Tu parlais à la fin de l'assainissement. Or l'assainissement est lié à l'histoire. La compétence est tombée à un moment donné. Il faut la prendre, c'est légal. Dans le parcours de chaque commune, il y avait des choses à faire. Il y en a eu avant, il y en aura après. Aujourd'hui, l'aspect législatif fait que cela tombe à un moment donné. Nous nous inscrivons dans ce schéma, dans ce parcours. Après, nous rejoignons les autres, mais ce n'est pas bien ou mal. C'est parce qu'à un moment donné, cela tombe sur l'échelle du temps à une situation qui peut être différente selon les communes.

Pour le sport, c'est un peu différent, parce qu'il y a quand même une culture dans le bassin dolois. Je vais prendre une minute pour vous rappeler l'historique. Tu as l'air de dire que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ne reprend que des choses qui ne sont pas bien faites depuis le passé, ne serait-ce que par les communes. Je me sens un peu visé. Je vais prendre l'exemple du

sport. En 2008, lorsque nous avons créé le terrain synthétique, qui était un des premiers dans le Jura, puisque le Jura Sud en avait un autour de Molinges. À la demande de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à l'époque, plus précisément du Jura Dolois Football, nous l'avons monté à Tavaux et nous nous sommes fait aider. Je me souviens très bien du sujet. C'était en 2008, à la fin du mandat de Gilbert BARBIER. C'est une des dernières décisions que le Conseil Municipal de Dole a prises avec Gilbert BARBIER. La Ville de Dole – je ne parle pas de l'intercommunalité – avait accepté de payer 25 % de l'aménagement du terrain, dont le coût s'élevait à 850 000 euros sur Tavaux. Imaginez pour Tavaux, 850 000 euros pour un terrain de football synthétique uniquement pour les Tavellois, c'était très élevé. Nous en avons refait d'autres avec le tiers sportif, parce que nous sommes bons garçons à Tavaux pour le sport en général.

Toutefois, à l'époque, c'était quand même *challenging*. Je suis allé chercher des aides à la Région, au Département, à la Fédération de Football. J'ai humblement demandé à la Ville de Dole. À l'époque, le Conseil Municipal de Gilbert BARBIER avait accepté de participer à hauteur de 25 %. Les élections sont arrivées juste après. Je vous le dis, parce que c'est anecdotique, mais cela vaut le coup d'œil. Je ne connaissais pas Jean-Claude WAMBST qui est devenu maire dans la foulée. Je lui ai demandé un rendez-vous dans la semaine qui a suivi son élection pour savoir s'il maintenait la délibération du précédent Conseil. Il m'a dit « *je joue la carte. C'était voté. Je suis d'accord. Je maintiens les 25 %* ». Nous avons réussi pour le Jura Dolois. Les sportifs ne se rendent pas compte, mais un gros travail a été réalisé par un grand nombre d'élus. Ce montage de projet a duré cinq ans pour faire un terrain synthétique sur Tavaux, et celui-ci a permis aux clubs de grandir. Aujourd'hui, nous sommes dans une situation où nous avons besoin d'étendre. C'est plutôt réjouissant de voir un club comme celui-ci – nous avons dit qu'ils étaient environ 450 licenciés –, avec un nombre d'équipes qui se multiplie, qui grandit, tous licenciés confondus, tous âges confondus, avec le développement du football féminin.

Aujourd'hui, ce club n'arrive pas. Ils ont un projet fabuleux à horizon 2027. Nous voyons qu'ils ont été puiser dans l'esprit d'entreprise pour pouvoir monter un projet avec une telle vision, avec autant de partenaires privés, et nous ne sommes pas les seuls. Si nous ne le faisons pas, j'ai l'impression que nous ne faisons pas notre travail. Aujourd'hui, je suis content que ce ne soit plus seulement Tavaux qui le fasse, mais c'est aussi l'Agglomération, parce que c'est notre rôle. Je pense que l'Agglomération est vraiment dans son rôle le plus complet. Aujourd'hui, certes, il y a un coût, mais en face, il y a quand même un grand club, de grandes perspectives, avec des dimensions non seulement sportives, mais aussi citoyennes. Je crois que le club ne communique pas assez, ou les élus en charge des politiques d'infrastructure devraient le dire davantage, mais il y a des écoles de football et des labels tombent régulièrement. Je vois les actions citoyennes qu'ils peuvent concevoir sur l'ensemble des communes. Nous sommes bien d'accord, cela ne minimise pas les clubs aux alentours, mais plus de 80 communes produisent des joueurs sur ce club du Jura Dolois. Nous parlons simplement de celui-ci, parce qu'il fait un peu l'élite et le rayonnement de notre secteur.

Je veux dire par là que nous sommes typiquement dans le rôle de l'Agglomération pour poursuivre et supporter ces infrastructures. Aujourd'hui, toutes ces équipes sont de plus en plus nombreuses, ce qu'il faut avoir en tête. Pourtant, je ne suis pas un fana de football plus que quiconque ici, mais elles ont besoin d'avoir plusieurs terrains pour tous les temps, été comme hiver, pour faire jouer l'ensemble de notre jeunesse. Nous aurons le même raisonnement pour le rugby d'ici peu. Cela devient une nécessité locale indispensable. Encore une fois, nous ne privilégions ni le foot ni le rugby. C'est vrai aussi pour d'autres clubs qui montent en puissance. Voilà mon témoignage. Dire que ce n'était pas bien avant et qu'on vient chercher l'Agglomération pour repêcher ou réparer des histoires du passé, non ! Je ne peux pas l'admettre. Un gros travail a été réalisé. Si je prends les gymnases, Tavaux, Damparis ou Abergement-la-Ronce, nous faisons des choses ensemble aujourd'hui. Nous payons encore des investissements pour des infrastructures sportives qui permettent de nourrir des sportifs en provenance de plus de cent villages aux alentours, y compris de Côte-d'Or et du Doubs. C'est le problème des bourgs sportifs.

Je ne vais pas vous faire toute la liste des équipements sportifs, et le maire de Dole serait bien placé pour le dire pour sa ville, mais je peux vous dire aussi qu'à Tavaux, nous payons encore de nombreux emprunts du passé pour des clubs qui n'ont plus de président. Certains clubs n'ont même plus d'habitants de Tavaux qui y jouent, et pourtant ils sont réputés clubs du coin et leur base est à Tavaux. Je pense que nous devons faire un peu plus de pédagogie là-dessus.

M. le Président : Daniel souhaite intervenir une dernière fois.

M. BERNARDIN : Oui, une dernière fois. Effectivement, je peux comprendre ce que tu dis, parce que tu es dans un contexte totalement sportif. Néanmoins, j'essaie de regarder les dossiers que nous votons en conseil communautaire dans un contexte beaucoup plus global. Je me demande comment nous allons pouvoir continuer étant donné la somme faramineuse, parce que 1,6 million d'euros, ce n'est pas n'importe quoi. Je pense qu'à un moment donné, nous devons faire des choix. Je ne sais pas comment les Grands Dolois peuvent réagir – ils ne réagissent plus beaucoup et je m'en rends

compte aussi – parce que c’est chez eux que nous allons chercher cet argent. Ce n’est pas nous, la Communauté d’Agglomération du Grand Dole, qui sortons cet argent de nos poches. C’est notamment sous forme de taxes. Pour moi, c’est difficile de concevoir une somme aussi importante pour un terrain que nous réaménageons en synthétique et en termes d’éclairage.

C’est difficile de faire passer cela auprès d’une population qui rencontre d’autres soucis que le souci sportif, même si le souci sportif est une valeur importante. C’est bien pour cela que me gêne un peu et que je me dis qu’à l’avenir, nous devons regarder à deux fois lorsque nous avons de l’argent à mettre sur un terrain de football et nous devons regarder ce qu’il se passe au niveau de notre population, car nous risquons encore une fois de mettre en place des taxes qui vont grever la vie des 55 000 habitants de notre territoire.

Ce que tu as dit m’a mis la puce à l’oreille. La semaine dernière, j’ai reçu un email de la Communauté d’Agglomération du Grand Dole me disant « *on va changer les horaires de l’employé communal, parce qu’il a des problèmes* ». J’ai téléphoné pour savoir quels étaient ses problèmes. En fin de compte, il y a une hémorragie des employés communaux des espaces verts. En effet, ils quittent la Communauté d’Agglomération du Grand Dole. J’ai toujours glorifié le personnel de la Communauté d’Agglomération du Grand Dole, parce que je trouve que nous avons un personnel extrêmement compétent, ce que nous ne disons pas assez, mais c’est le cas. J’ai gratté un peu pour connaître la raison des départs du personnel, puisque 5 à 8 personnes partent ou sont déjà parties. Lorsque ce personnel demande des augmentations, soit on ne lui répond pas, soit on ne leur donne pas. De toute façon, il ne trouve pas de solution leur permettant de rester à la Communauté d’Agglomération du Grand Dole en ayant une rémunération correcte à leurs yeux. Il y a donc aussi ce problème.

Il ne faut pas regarder tout ce que nous pouvons faire à l’extérieur pour aménager le territoire, notamment le terrain de football Paul Martin, mais il faut regarder aussi comment les gens vivent à l’intérieur de la Communauté d’Agglomération du Grand Dole. Lorsqu’on les côtoie, on s’aperçoit qu’ils ont des problèmes financiers qui ne sont pas forcément les nôtres. Nous devons aussi répondre à leurs attentes, et je pense qu’au niveau du personnel de la Communauté d’Agglomération du Grand Dole, il y a aussi quelque chose à faire. Je ne voulais pas en parler, mais j’ai pris la parole sur ce sujet en regardant cette globalité.

M. le Président : J’entends ce que tu dis, mais tu mélanges beaucoup de choses. Je ne pense pas que l’on puisse dire que notre politique de ressources humaines soit défaillante aujourd’hui. Tu cites un exemple d’une personne qui part dans le privé. Nous avons des équipes plutôt stables à la Communauté d’Agglomération du Grand Dole. Nous avons une équipe qui va plutôt bien, et Isabelle MANGIN peut en témoigner. Tu peux toujours crier au loup, c’est toujours sympathique, mais c’est comme ton préjugé comme quoi nous allons augmenter les impôts. Lorsque nous avons fait notre pacte fiscal, je te rappelle que nous avons fait des prévisionnels sur cinq ans. Nous sommes dans la ligne budgétaire avec les ajustements qui sont ceux que nous avons fonctionnellement. Nous allons bientôt passer le débat d’orientations budgétaires. Je vais pouvoir te rassurer sur le fait que la fiscalité ne bougera pas en matière de taux sur les prochaines années.

Prends un peu connaissance des chiffres de la Communauté d’Agglomération du Grand Dole. Ce n’est pas ce dossier, c’est un parmi d’autres, mais il ne va pas déséquilibrer notre Communauté d’Agglomération du Grand Dole pour cela. Il ne faut pas oublier tous les montants que nous avons à financer, parce que parallèlement au sport, nous avons dit qu’il y avait encore la Pépinière à financer l’an prochain. Nous avons dit que nous avions mis autour de 2,5 millions d’euros sur le périscolaire. Il y a aussi tous les projets que nous allons mener en matière d’éducation sur Authume. Nous avons certains projets déjà programmés. Je m’en excuse et je l’ai dit, ce projet a été mal monté pendant l’été. Mis à part le problème de décalage dans le temps, et je ne peux que renouveler mes excuses, cela ne change pas la trajectoire évoquée. Il faut savoir que lorsque nous avons mené nos réflexions pluriannuelles, pour les stades, nous étions sur 2,5 millions d’euros sur cinq ans. Nous les ferons sur trois ans au lieu de cinq, mais nous sommes toujours dans nos enveloppes globales. Y a-t-il d’autres interventions ?

M. MBITEL : Bonsoir à toutes et à tous. Monsieur le Président, je voudrais simplement vous dire que je ne prendrai pas part au vote de par les fonctions que j’ai par ailleurs de président de club. Cela dit, j’aimerais quand même profiter de cette notice pour parler un peu du Jura Dolois et vous éclairer. Vous connaissez peut-être le club du Jura Dolois, mais vous ne connaissez probablement pas son fonctionnement dans le détail. Je voudrais revenir sur des éléments dits notamment par Jean-Michel DAUBIGNEY. Il y a quelques années, lorsque le terrain synthétique a été réalisé, cet outil a vraiment permis au club de progresser et de continuer, et cette règle est vraie partout. Dès que l’on met en place ou que l’on améliore des infrastructures, ce sont aussi derrière des résultats notamment pour les clubs sportifs quels qu’ils soient. Je sais qu’il y a des attentes fortes, qu’elles étaient là depuis de nombreuses années. Je pense qu’il faut se féliciter des choix que l’on fait aujourd’hui au niveau de la collectivité, de la Communauté d’Agglomération du Grand Dole, d’accompagner l’ensemble des clubs dans leurs besoins.

Le Jura Dolois compte des pratiquants qui viennent de plus de 80 communes. Initialement, c'était la fusion entre Dole et Tavaux en 1991. Aujourd'hui, lorsque nous regardons nos licenciés, ce sont plus de 80 communes. Il y a un rayonnement de pratiquement 50 kilomètres et les joueurs viennent parce que nous sommes parvenus à mettre en place une structure avec des éducateurs diplômés, et c'est aussi grâce aux infrastructures mises en place.

Une autre chose importante aussi. Le club est devenu un employeur. Aujourd'hui, et ce n'est pas un mystère, nous avons un budget autour de 860 000 euros, dont plus de 400 000 euros de masse salariale. Aujourd'hui, le club compte 25 emplois. Je pense que c'est aussi grâce au développement réalisé, grâce aux projets que l'on porte, bien sûr avec l'aide des collectivités et des municipalités, que ce soit Dole ou Tavaux. Nous pouvons aussi nous féliciter de ces 25 emplois créés dans le domaine du sport, avec des partenariats, avec Jura Sport Formation, avec le DFCO (Dijon Football Côte-d'Or). Nous avons ouvert cinq ou six formations qui permettent à des jeunes qui ne sont pas forcément faits pour un certain nombre d'emplois, d'être dans l'insertion par le sport, de prétendre à un emploi, ce qui est aussi un élément important.

Aujourd'hui, effectivement, nous voyons des chiffres qui ont vraiment flambé ces derniers temps avec l'inflation. Néanmoins nous ne votons pas pour un terrain de football. Nous votons pour des installations, des infrastructures qui permettent à un club de continuer à se développer, de devenir un employeur. Voilà ce que je voulais partager avec vous. Merci.

M. le Président : Merci. C'est effectivement intéressant d'avoir cet éclairage complet sur l'apport d'un club comme le Jura Dolois Football peut faire sur notre territoire.

Cyriel, tu demandes la parole.

Mme JEANNEAUX : Je voulais parler dans ce sens. Je ne fréquente pas le Jura Dolois, mais je le vis aussi au sein du GDR (Grand Dole Rugby). Je voudrais juste vous rappeler qu'aujourd'hui, le GDR en Bourgogne-Franche-Comté est la première école de rugby qui a le plus de licenciés. Effectivement, pour pouvoir accueillir ces jeunes de 3 ans à moins de 19 ans, il faut des infrastructures. Or aujourd'hui, nous arrivons au bout de l'accueil que nous pouvons leur faire. Forcément, si le club discute avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, c'est aussi pour accueillir l'ensemble des Grands Dolois sur leurs infrastructures. Je crois qu'il est important de le signaler aujourd'hui alors que les enfants font de moins en moins de sport, alors que nous faisons de la prévention et que nous intervenons dans les écoles de plus en plus pour amener les enfants sur nos terrains sportifs. Il me semble qu'aujourd'hui, c'est une priorité.

M. le Président : Merci de cette intervention. Y en a-t-il d'autres ? S'il n'y en a pas, je reviens au processus normal. La notification vient d'être lue. Il s'agit :

- de valider la transformation du terrain en terrain synthétique ;
- de me donner tout pouvoir pour signer les documents et solliciter les financements évoqués pendant cette délibération.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vois 6 oppositions et 6 abstentions. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés, moins 6 oppositions et 6 abstentions, approuve le plan de financement pour la transformation d'un terrain de football engazonné en terrain synthétique avec éclairage au stade Paul Martin de Tavaux.

NOTICE N° 10 : BILAN DU CONTRAT DE VILLE 2022

DCC 2023-083

M. GAGNOUX : Je suis sûr que cela va aller plus vite. Il s'agit ici de la reconduction des années précédentes. Vous avez dans vos notices ligne par ligne les types d'associations qui ont pu bénéficier de crédits issus de la politique de la Ville de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole – je rappelle qu'ils sont aussi complétés par ceux de l'État – et de la Région, même si cette dernière a baissé de moitié ses crédits en faveur du quartier prioritaire. Je vous dis simplement que le Contrat de Ville s'arrête cette année. Nous avons ouvert une phase de discussion avec les différents partenaires. En termes de diagnostic, il y aura une réunion publique sur le quartier des Mesnils Pasteur fin octobre pour préparer la rédaction du nouveau contrat. La ministre vient de s'installer. De nouvelles priorités seront fixées. En tout cas, je souhaite qu'il y ait de nouvelles priorités.

J'ai déjà dit et je redis que ce n'est pas parce que pendant des années certaines associations ont bénéficié de crédits qu'elles en bénéficieront à l'avenir. Nous voulons distribuer l'argent en fonction

de priorités qui doivent être définies et j'estime que celles qui devront l'être dans les semaines et mois à venir en vue du nouveau Contrat de Ville en partenariat avec l'État devront tenir compte des besoins renouvelés sur le quartier des Mesnils Pasteur. J'estime à titre personnel que les événements de fin juin et de début juillet aussi sur ce quartier, avec des personnes qui n'étaient pas toutes du quartier, et je tiens à le préciser, certaines provenant d'autres communes de l'Agglomération pour ne pas stigmatiser la population du quartier, doivent nous appeler à revoir fondamentalement certaines priorités sur le quartier. Par conséquent, il faudra voir quelles associations peuvent porter d'autres ambitions et d'autres éléments qu'il faudra inscrire dans ce Contrat de Ville, tenant compte aussi bien évidemment de ces événements.

Il n'y a pas que cette période, mais je crois que le Contrat de Ville ne doit pas s'arrêter uniquement à une vision sociale des choses, même si elle est importante. Il doit tenir compte aussi d'autres aspects. Il y a le cadre de vie, certes, mais il y a aussi des éléments plus importants comme la sécurité, l'intégration, l'assimilation, les valeurs de la République. Tout cela doit aussi intégrer, selon moi, le futur Contrat de Ville. Voilà, Monsieur le Président, pour le Contrat de Ville passé pour l'année 2022.

M. le Président : Merci pour ce compte rendu rapide et ces perspectives qu'il faut prendre vraiment très au sérieux. C'est une prise acte. Y a-t-il des interventions ?

M. HAMDAOUI : Dans la mesure où il s'agit du bilan du Contrat de Ville, j'aurais bien aimé avoir quelques éléments globalement, s'il est positif ou négatif, ce qui va, ce qui ne va pas. Là, on ne nous a absolument pas présenté le bilan. Ce sont les intentions sur le prochain Contrat de Ville. Ce n'est pas l'objet de la présentation du document.

M. le Président : As-tu pris le temps d'analyser les annexes et de poser des questions ?

M. HAMDAOUI : Non. Nous les recevons très tard, et je travaille.

M. le Président : C'est sans doute de la faute de nos services.

M. HAMDAOUI : Non. C'est la faute au manque de temps.

M. le Président : Nous allons essayer de faire une synthèse rapide.

M. GAGNOUX : Oui. Pour Ako HAMDAOUI, suite à sa demande, je ne vais pas analyser les mesures une par une. De toute façon, premièrement, il n'y a pas de nouvelle inscription s'il n'y a pas de bilan, ce qui n'a pas toujours été le cas. Deuxièmement, chaque année, les grands objectifs sont les mêmes, puisqu'ils sont inspirés du Contrat de Ville 2015 et de la loi de programmation de la politique de la ville nationale qui repose sur un axe essentiellement économique, celui-ci étant le plus compliqué à pouvoir développer, peu d'associations pouvant porter ces questions économiques. Vous avez quand même sur ce point Jura Service qui intervient. C'est l'objectif emploi. C'est ainsi que 15 personnes ont été accompagnées, dont 9 femmes, avec toujours sur l'aspect économique un angle très important sur la question féminine, c'est-à-dire de l'emploi des femmes également avec Coop'Agir. Il ne faut pas nier qu'elles ont des résultats.

Le deuxième aspect important est celui de la cohésion sociale par les interventions notamment sportives en lien avec des clubs et surtout les Loisirs Populaires, sur de la prise de licences pour un certain nombre de jeunes du quartier, c'est-à-dire qu'on leur présente différents clubs sportifs qui interviennent avec les Loisirs Populaires pour pouvoir là aussi favoriser l'intégration de jeunes au sein de clubs sportifs. C'est un élément important notamment dans six disciplines pendant les weekends sportifs, fixées avec les Loisirs Populaires. Globalement, il reste un élément important concernant l'accès au droit et aux violences faites aux femmes avec Femmes Debout, mais aussi avec le centre social. Le plus gros morceau, c'est le centre social, puisqu'il y a une subvention importante de près de 30 000 euros notamment pour tout ce qui concerne l'accès à des permanences au centre social. Je pense à la Mission Locale que j'ai encore vue ce matin avec leur permanence sur place, mais il n'y a pas que cela.

Qu'est-ce qui ne fonctionne pas ? Puisque c'est la question d'Ako HAMDAOUI. Ce qui est compliqué, c'est tout ce qui peut être en lien avec l'emploi, comme je l'ai dit tout à l'heure. C'est beaucoup plus compliqué. C'est difficile pour les associations de pouvoir apporter des éléments économiques et d'emploi sur le quartier. Tout ce qui est lié aux animations et à l'encadrement des jeunes fonctionne bien. De ce point de vue, je rappelle que si certaines associations ne se mobilisaient pas sur le quartier pour justement encadrer des jeunes les mercredis et pendant certaines soirées, tout serait beaucoup plus compliqué. Je vous appelle vraiment à faire une distinction avec les 20 à 30 émeutiers qui soit ne sont pas du quartier, soit le sont, mais qui ne fréquentent pas forcément ces associations lorsqu'elles font des actions sur ce quartier.

Le plan de réussite éducative marche aussi très bien. C'est de l'individualisation de jeunes dans nos écoles ou collèges, qui ont un traitement individuel en dehors de l'établissement scolaire avec l'intervention notamment de psychologues, avec le besoin parce qu'ils présentent beaucoup plus de difficultés que les autres élèves, et en lien avec l'Éducation nationale. Vous avez aussi le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité), deuxième action dans la synthèse présentée dans vos notices. Il concerne l'aide aux devoirs avec des bénévoles par le centre Olympe de Gouges. Je rappelle aussi que le CLAS est présent sur la ville dans d'autres quartiers d'habitats sociaux, notamment le secteur de Rochebelle, avec les Loisirs Populaires. C'est donc de l'encadrement par des bénévoles pour l'aide aux devoirs.

Je rappelle quand même, pour bien que l'on se rende compte, que dans certaines communes, et encore c'est loin d'être une généralité et nous le savons bien, des parents ne sont pas en mesure d'accompagner leurs enfants sur leurs devoirs à cause parfois de problématique de langue. Par exemple, aux Mesnils Pasteur, c'est plus d'une quarantaine de nationalités. Nous rencontrons vraiment des difficultés sur l'accès à la langue, c'est-à-dire que la question linguistique est un vrai sujet, avec parfois des parents qui viennent d'arriver. Bien évidemment, les enfants sont scolarisés ou ils apprennent la langue française, mais une fois chez eux, il n'y a plus de maîtrise de la langue. Par conséquent, les devoirs sont compliqués à être faits. Le CLAS est une réponse de ce point de vue pour que des bénévoles qui maîtrisent la langue puissent apporter une certaine aide.

Voilà les différentes choses. Il y a un dernier point qui n'est pas dans vos notices, pour répondre encore à Ako HAMDAOUI, point sur lequel nous devons nous pencher. Nous avons quand même différentes nationalités présentes avec des populations de migrants qui sont arrivées. Dans les différents diagnostics que je vois ces derniers temps dans les échanges, nous avons une forme de « séparatisme ». Certes, ce n'est peut-être pas le bon terme tel que nous le connaissons dans les médias, mais en tout état de cause, une cohabitation ne se fait pas entre différentes nationalités. Vous aurez les Afghans qui pourront faire leurs activités de leur côté, les Érythréens du leur, et les jeunes du quartier présents depuis longtemps qui sont aussi ailleurs. Le mélange de ces nationalités et la cohabitation, y compris dans les entreprises et je pense notamment dans certaines grosses entreprises qui emploient dans la logistique, entraîne parfois des tensions entre nationalités. Ce sera donc un enjeu fort aussi à venir qui ne répond pas au bilan actuel.

Il s'agit de trouver comment améliorer les relations entre nationalités arrivées sur le quartier et ne pas cloisonner les uns à côté des autres. Ce sera une préoccupation forte. Je le vois bien, si vous prenez votre voiture et que vous traversez le quartier le dimanche, vous allez vite comprendre qui joue où et à quel endroit, mais jamais ensemble.

M. le Président : Merci de ces précisions. Ako, es-tu satisfait de la réponse ?

M. HAMDAOUI : Oui. Je vous remercie, et je te remercie de t'inquiéter de l'information que je reçois.

M. le Président : Comme tu n'as pas eu le temps de lire la notice, nous t'en donnons lecture. Dans la mesure où il s'agit d'une prise d'acte, merci d'en prendre acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte du bilan du Contrat de Ville 2022.

NOTICE N° 11 : AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE – ATTRIBUTION D'AIDES

DCC 2023-084

M. TRONCIN : Bonsoir Président. Bonsoir, mesdames et messieurs. Un petit rappel sur le fait que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est délégataire des aides à la pierre. Elle transmet les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour le cas de l'habitat privé entre autres. C'est ce qui nous concerne ce soir. En complément de ces aides, la Collectivité attribue sur fonds propres des aides en faveur de l'amélioration énergétique et la lutte contre l'habitat indigne. Ainsi, depuis la dernière délibération, 4 sessions d'engagement ont eu lieu. Vous les avez en annexe.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de prendre acte de l'attribution nouvelle de 440 461 euros de crédits Anah délégués pour le parc privé ;

- de prendre acte de l'attribution par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de 16 500 euros de crédits au titre du programme d'intervention en faveur des propriétaires du parc privé.

M. le Président : Merci, Dominique. Avez-vous des questions ?

M. GOMET : En parcourant les tableaux, j'ai été assez surpris et j'aurais voulu avoir des éléments d'explication concernant les parts aidées. Par exemple, si je prends le thème de l'autonomie, pour ne pas faire de mélange entre autonomie et énergie, les aides sont de l'ordre de 50 % pour certaines personnes, de 25 % pour d'autres. Cela peut aller jusqu'à 6 000 euros pour certains et à 700 euros pour d'autres pour un projet à 3 000 euros. Qu'est-ce qui explique cette différence de subvention en termes de pourcentage du montant du projet ?

M. le Président : *A priori*, c'est en fonction de la réglementation de l'Anah. L'Anah a une règle en fonction des revenus des individus et de la nature des travaux. D'ailleurs, je n'en connais pas le détail.

M. TRONCIN : De toute façon, tout cela est étudié par nos services. Il est vrai qu'en fonction des revenus de chacun, les aides sont différentes. C'est également en fonction de la nature et du coût des travaux, bien évidemment. Nous avons un tableau fourni par l'Anah, qui nous guide et nous indique ce à quoi ont droit les gens lorsque l'on monte le dossier. Les citoyens font appel aux services de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui montent les dossiers. Effectivement, les indications et les tableaux fournis par l'Anah nous donnent les éléments d'aides qui peuvent être attribués. En aucun cas la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ne détermine le montant attribué dans ce cadre. Pour ce qui est donné par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ensuite, c'est également dans un cadre précis énergétique et de dégradation de l'habitat privé. Le pourcentage doit être de 35 % en complément sur un reste à charge. C'est l'application du règlement.

M. le Président : Avez-vous d'autres questions ?

M. GOMET : Je ne remettais pas en doute l'attribution par les services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, mais c'était simplement pour avoir une explication. Je pense que c'est plus par rapport à des critères de foyer fiscal et autres. Merci. Cela étant, les écarts sont importants.

M. le Président : Je vous invite éventuellement à prendre rendez-vous un jour avec nos services pour avoir le détail et pour voir comment cela fonctionne. Vous serez bien reçu.

M. GOMET : J'en prends note.

M. TRONCIN : Nathalie ou Christophe vous indiqueront tout cela dans le détail.

M. le Président : Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, nous devons prendre acte de l'attribution des 440 000 euros affectés par l'Anah et de l'attribution de 16 500 euros par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil Communautaire prend acte des attributions d'aides de l'Anah et de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour l'amélioration de l'habitat privé.

NOTICE N° 12 : ACQUISITION D'UNE PARCELLE A MADAME ET MONSIEUR CHABRISON

DCC 2023-085

M. RYAT : Bonsoir à tous. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est en cours de régularisation des différentes acquisitions des biens appartenant à Madame et Monsieur PERDRIZET sur la commune de Damparis en limite de la commune de Tavaux suite à la cessation d'activité de maraîchage. Ces transactions présentent une opportunité pour conforter les équipements sportifs situés au sud-est (pour l'aménagement des terrains de rugby dans le futur) qui ont récemment été acquis par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole auprès de la société SOLVAY. Néanmoins, il subsiste une difficulté d'accès pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au terrain qu'elle achète, condition pourtant essentielle et déterminante. En effet, Madame et Monsieur PERDRIZET, ayant vendu leur habitation à Madame et Monsieur CHABRISON, cette propriété bloque désormais sur une trentaine de mètres la liaison entre la RD 321 et les terrains acquis ou en cours d'acquisition par la Collectivité. Suite à la rencontre avec Madame et Monsieur CHABRISON, ceux-ci sont disposés à un accord avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour désenclaver les parcelles de la Collectivité ainsi que leur propre propriété.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver l'acquisition d'une partie des parcelles cadastrées 365 et 370 ;
- de préciser que cette acquisition sera réalisée moyennant l'euro symbolique, qu'il y aura des frais de géomètre de notaire et la pause d'une clôture qui seront à la charge de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ;
- de préciser qu'il y aura une servitude de passage au profit de Madame et Monsieur CHABRISON sur les parcelles AR 360 et 362 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte de vente à intervenir ou tout document y afférent.

M. le Président : Merci. Est-ce clair pour tout le monde ? S'il n'y a pas de question, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'acquisition d'une parcelle à Madame et Monsieur CHABRISON.

NOTICE N° 13 : CESSIION DE TERRAIN A LA SOCIETE FRANC-COMTOISE DE CONFORT

DCC 2023-086

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Chers collègues, bonsoir. Vous savez que nous avons vendu une parcelle à la Franc-Comtoise de Confort aux Épenottes. Il vous est proposé ce soir de revoir les conditions de cette cession. À ce jour, en effet, la société a des difficultés pour boucler son projet de financement. Il est donc sollicité la révision des conditions de cession, à savoir les délais de réalisation du projet et le retrait de la clause dite « anti-spéculative ». Je vous rappelle que lorsque l'on vend un terrain, on ajoute une condition en cas de revente de tout ou partie du terrain dans un délai de dix ans : l'entreprise doit reverser une indemnité de 20 euros du mètre carré à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Étant donné que l'on est sur un crédit-bail, il vous est proposé de retirer cette clause.

Ce soir, il est proposé au Conseil Communautaire :

- de réitérer la décision de cession ;
- de préciser que cette vente sera réalisée moyennant le prix de 40 euros du mètre carré (prix qui ne change pas) ;
- de prendre acte :
 - que l'acte de vente devra être signé au plus tard le 30 novembre 2023, étant entendu que si cette condition n'était pas satisfaite, la Collectivité se réserverait le droit de renoncer à son engagement de vendre ;
 - que le chantier devra être terminé au plus tard dix-huit mois après la signature de l'acte de vente ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte de vente à intervenir.

M. le Président : Merci, Claire. Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la cession de terrain à la société FRANC-COMTOISE DE CONFORT.

NOTICE N° 14 : ARRET DE L'INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITES ÉCONOMIQUES AU TITRE DE LA LOI CLIMAT ET RESILIENCE

DCC 2023-087

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : La loi Climat et Résilience demande aux collectivités de dresser l'inventaire des zones d'activités économiques en précisant les propriétaires des parcelles, les locataires, ainsi que les bâtiments vacants. Je tiens à préciser que ce document est non prescriptif. Il a été arrêté au 31 décembre 2022, parce qu'il s'appuie sur le cadastre, sur les fichiers des impôts. Par conséquent, il ne prend pas en référence les transactions de l'année 2023. Sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, nous avons ainsi 40 zones d'activités économiques identifiées. Vous avez également là les zones privées. Or celles-ci (par exemple SOLVAY) ne sont pas à l'inventaire. Les documents seront mis à jour, mais il n'y avait pas d'obligation sur les zones dites « privées ». Nous recensons 647 unités foncières, dont 25 vacantes, soit un taux de vacance inférieur à 4 %, taux assez faible sur notre territoire.

Cet inventaire a fait l'objet d'une large information auprès des propriétaires et des occupants. Il est en ligne sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole depuis le 10 juillet

dernier. De nombreuses informations ont été communiquées aux entreprises. Tous les maires concernés ont eu également ce document. Je l'ai présenté hier soir en commission Développement économique et nous en avons parlé en Conférence des Maires.

Il vous est proposé ce soir :

- d'arrêter cet inventaire ;
- d'autoriser Monsieur le Président à le communiquer à toutes les instances compétentes.

M. le Président : Merci, Claire. Avez-vous des questions sur cet inventaire qui est assez intéressant ? Je pense que vous aurez plaisir à regarder tout ce qu'il y a sur les diverses communes. S'il n'y a pas de question, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'arrêt de l'inventaire des Zones d'Activités Économiques au titre de la Loi Climat et Résilience.

NOTICE N° 15 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

DCC 2023-088

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Il vous est proposé ce soir d'attribuer une aide à l'immobilier d'entreprise pour l'accompagnement de l'association Coop'Agir et plus précisément du chantier d'insertion INTERFRINGUE. Créé en 1997 à Dole, le chantier d'insertion INTERFRINGUE est opérateur de collecte et de valorisation des textiles. Dans un contexte de modification profonde de la filière, l'association souhaite déménager son activité actuellement avenue de Landon pour s'installer sur le port, dans le bâtiment anciennement utilisé par le S3 rue du Général Béthouart. Les travaux d'aménagement sont évalués à 300 000 euros. S'ajoutent des équipements pour 100 000 euros. Nous sommes ici sur un sujet d'insertion.

Il vous est proposé :

- d'avoir une aide nettement supérieure au taux accordé généralement pour les entreprises ;
- de valider un montant maximum de 80 000 euros, mais qui ne pourra pas être supérieur à l'apport de la structure ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette délibération.

Je précise que l'association est venue présenter son projet à la commission Développement économique.

M. le Président : Merci, Claire. Avez-vous des questions sur ce projet qui est assez intéressant pour notre ville ? Dans le cadre de l'insertion, cette association est particulièrement efficace et dynamique. S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la proposition d'attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise à l'association Coop'Agir.

NOTICE N° 16 : REMUNERATION D'UN INTERVENANT EXTERNE DANS LE CADRE DES FORMATIONS SAUVETEUR SECOURISTE AU TRAVAIL (SST)

DCC 2023-089

Mme MANGIN : Merci, Monsieur le Président. Dans le cadre de la prévention des risques professionnels, des agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole bénéficient de formations Sauveteur Secouriste au Travail (SST).

Jusqu'à présent, la formation SST était dispensée par un agent de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en interne ; agent disposant de la certification nécessaire pour être formateur Sauveteur Secouriste au Travail par le réseau Assurance Maladie Risques Professionnels/INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité). Cet agent ayant quitté la collectivité en raison de son départ à la retraite, il convient d'assurer la continuité de la formation SST des agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en ayant recourt à un intervenant externe dont la rémunération sera fixée à 165 euros bruts par demi-journée de formation et 330 euros bruts par journée de formation.

En cas de décision favorable, il appartiendra au Conseil Communautaire :

- d'autoriser le recours à un intervenant externe afin d'assurer la formation SST des agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,
- d'approuver le montant de la rémunération fixé ci-dessus.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le recours à un intervenant externe et sa rémunération afin d'assurer la formation SST des agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

NOTICE N° 19 : EXONERATION DES COMMERCE ET ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA REDEVANCE SPECIALE GROS PRODUCTEURS – ANNEE 2024

DCC 2023-090

M. MEUGIN : Je vais présenter cette notice concernant l'exonération de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), comme chaque année. L'exonération de la TEOM peut s'appliquer dans le cadre d'activités industrielles et commerciales justifiant d'une redevance gros producteur avec le SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères), ou d'un contrat avec une société habilitée pour le transport et l'élimination des déchets vers une filière de traitement adaptée. La collectivité doit déterminer annuellement les cas où les locaux à usage industriel ou commercial peuvent être exonérés de la TEOM. Cette liste est ensuite transmise au Centre des impôts chargé de l'application de l'exonération.

Vous disposez en annexe de la liste complète des exonérations de la TEOM avec les professionnels entrants et sortants de 2024. J'ajoute que nous sommes en train de faire un grand toilettage de cette liste sur les deux prochaines années.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la liste des établissements à exonérer de TEOM pour l'année 2024 telle que présentée en annexe.

M. le Président : Merci, Olivier. Vous avez maintenant l'habitude de cette exonération. Y a-t-il des questions ou des interventions ? Je n'en vois pas. Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la liste des commerces et entreprises à exonérer des dans le cadre de la mise en œuvre de la redevance spéciale gros producteurs pour l'année 2024.

NOTICE N° 20 : AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE FOUCHERANS

DCC 2023-091

M. FERNOUX-COUTENET : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et messieurs, bonsoir. Par un contrat de DSP sous forme d'affermage signé en 2011, la commune de Foucherans a confié la gestion de son service public d'assainissement à la Société de Gérance de Distribution d'Eau (SOGEDO). Le 1^{er} janvier 2021, cette commune a transféré sa compétence « Assainissement » à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. De ce fait, le contrat de DSP a également été transféré.

Le contrat de DSP en cours arrivant à échéance le 31 octobre 2023, afin d'être en corrélation avec l'échéance du marché public d'exploitation d'assainissement collectif recouvrant 15 communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, un avenant n° 2 au contrat est nécessaire. Cet avenant a notamment pour objet de prolonger le contrat d'une année, soit jusqu'au 31 octobre 2024 et de modifier l'article 8.4 relatif à la rémunération du délégataire et de créer un compte de renouvellement venant se substituer au plan de renouvellement initial. Il s'agit principalement du renouvellement du matériel et d'être à la TVA, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ayant choisi d'être à la TVA alors que la commune ne l'était pas.

Il vous est ainsi proposé :

- d'approuver le projet d'avenant n° 2 à la DSP d'assainissement collectif pour la commune de Foucherans ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant ci-annexé.

M. le Président : Merci, Gérard. Y a-t-il des questions sur cet avenant ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le projet d'avenant n° 2 au contrat de Délégation de Service Public de gestion du service d'assainissement collectif pour la commune de Foucherans.

NOTICE N° 21 : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (RPQS) – ANNEE 2022

DCC 2023-092

M. FERNOUX-COUTENET : Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de l'exercice 2022 ci-annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Président à diffuser ce rapport à l'ensemble des partenaires intéressés ;
- de décider de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr ;
- de décider de renseigner et publier les indicateurs sur le site.

M. le Président : Merci. Vous avez tout ce rapport en annexe. Y a-t-il des questions sur ce rapport ?

M. CHAUTARD : Sur la notice n° 21, j'ai noté un écart entre le tarif le moins élevé pour les abonnés de Doléa Eau qui paient 2,15 euros TTC par mètre cube à assainir et le tarif le plus élevé de 3,43 euros TTC, soit un écart de près de 40 %. À quelle date pense-t-on avoir un tarif uniforme au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui gère l'assainissement ?

M. FERNOUX-COUTENET : Vous avez affaire à deux choses différentes, c'est-à-dire qu'actuellement, Doléa a la gestion de ce qui concerne la Ville de Dole jusqu'à 2028. Aujourd'hui, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole intervient sur le reste des 43 communes. Il y aura déjà une première remise à niveau sur les 15 communes, et vous venez de voir le rapport, pour lesquelles il y aura une modification en 2024 avec la mise sur le marché. Pour la totalité de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, il faut attendre 2028 pour avoir une unification de l'ensemble des communes.

M. le Président : Pour l'instant, ce n'est pas encore d'actualité, mais pour ce qui est dans ce que nous pouvons encore gérer, nous essayons de le faire évoluer, comme nous l'avons dit, vers une convergence sur plusieurs années. Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas d'autres, je vous demande d'approuver ce rapport. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de l'exercice 2022.

NOTICE N° 22 : RAPPORT ANNUEL DES ELUS MANDATAIRES DE LA SEMOP DOLEA ASSAINISSEMENT – ANNEE 2022

DCC 2023-093

M. FERNOUX-COUTENET : Il s'agit des services techniques d'eau et d'assainissement. Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit une obligation pour tout élu de Collectivité exerçant un mandat au sein d'une Entreprise Publique Locale (EPL) de produire un rapport annuel auprès de son assemblée délibérante. Ce rapport a pour objet de renforcer et d'assurer un retour d'information global sur la situation de l'EPL. Il permet également de mettre en lumière l'activité et la gestion auprès des assemblées délibérantes.

La SEMOp Doléa Assainissement est une société d'Économie Mixte à Opération unique dont l'objet est l'exécution du contrat de délégation de service public relatif à la gestion du service de collecte et de traitement des eaux pluviales et usées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2028. La SEMOp est

constituée avec la société SUEZ EAU France, et dispose d'un capital fixé à 572 000 euros. Suite au transfert de la compétence « Assainissement », la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'est substituée à la Ville de Dole dans ce contrat à compter du 1^{er} janvier 2021.

Il vous est proposé d'approuver le rapport annuel 2022 des élus mandataires de la SEMOp Doléa Assainissement ci-annexé.

M. le Président : Vous avez à l'écran une très courte synthèse. Nous rappelons ce qui vient d'être évoqué, à savoir la répartition du capital, les administrateurs actuels. En page suivante, vous avez les quelques chiffres clés sortis du rapport. Vous voyez :

- le chiffre d'affaires à hauteur de 3,5 millions d'euros ;
- des produits d'exploitation pour 4,1 millions d'euros ;
- des charges d'exploitation pour 3,2 millions d'euros ;
- un résultat d'exploitation à hauteur de 940 000 euros ;
- un résultat financier de -20 000 euros ;
- une trésorerie à hauteur de 1,4 million d'euros ;
- un résultat net de l'exercice de 698 000 euros.

Nous rappelons aussi que nous avons :

- 193 kilomètres de réseau total d'assainissement ;
- 36 kilomètres de réseau d'eaux usées ;
- 120 kilomètres de réseau unitaire ;
- 12 241 clients
- etc.

Vous avez tous ces chiffres. Vous avez sûrement regardé le rapport avec intérêt. Nous pouvons volontiers répondre si vous avez des questions.

M. CHAUTARD : J'ai toujours un petit doute concernant l'objectif principal des SEMOp. Je vais me permettre de faire une petite parenthèse pour les non-initiés, dont j'ai fait partie initialement. Une SEMOp est une société constituée d'une collectivité et d'un opérateur privé pour une opération unique. Elle bénéficie de conditions tarifaires préalablement négociées dans sa DSP. Les objectifs d'une SEMOp peuvent être multiples, comme l'amélioration de la qualité de service, faire bénéficier de meilleurs tarifs aux usagers. Un mixe est possible, mais certains préféreront créer une machine à profit. J'entends par là :

- un capital de la SEMOp de 572 000 euros ;
- des dividendes distribués en 2021 pour 534 000 euros ;
- des dividendes distribués en 2022 pour 698 000 euros ;
- des dividendes en attente pour 1 million d'euros.

Pour faire simple, j'ai un Livret A qui me rémunère mon argent à 3 %. Si j'ai un placement un peu plus risqué, j'investis en bourse et je peux espérer 6 %. En revanche, Doléa Assainissement est une véritable machine à *cash* : ce sont plus de 100 % de rentabilité sur le capital investi. Nous allons faire rougir même les grands dirigeants du CAC40, car un tel ratio est compliqué à obtenir. Je suis également surpris dans le tableau qui nous a été présenté, qui indique le chiffre d'affaires, la production, tout ce qui est prestations de services, de voir qu'une ligne est oubliée, ce qui est dommage. Je veux parler de l'excédent brut d'exploitation qui s'élève à :

- 1 153 000 euros pour 2019 ;
- 1,4 million d'euros pour 2020 ;
- 1,5 million d'euros pour 2021 et 2022.

S'agissant des chiffres de Doléa, ce sont 12 000 abonnés. Aujourd'hui, sur une tarification à 1,95 euro HT, Doléa réalise un profit de 125 euros par abonné.

Mes questions sont les suivantes :

- Comment sont rémunérés les personnels de Doléa ? Il n'y a pas de frais de personnel dans le bilan. Seule la rémunération du président apparaît.
- Comment le montant de la tarification a-t-il été calculé initialement ?
- Sur quelle base est calculée la revalorisation annuelle des tarifs ?
- Pourquoi de tels profits après les amortissements ?

C'est tout. Merci.

M. le Président : Premièrement, il n'y a pas de personnel dans la société, celui-ci étant dans la société Suez qui exploite. C'est une DSP. C'est donc bien normal que nous n'ayons pas de charge de personnel, la société Suez étant rémunérée par le biais de ses prestations. Après, la DSP a été négociée à l'origine en 2015. Des contrats ont été signés. Dans votre analyse pertinente, vous oubliez de dire que si nous étions en DSP classique, tout le bénéfice serait remonté chez Suez. Là, nous en

appréhendons 50 % qui appartiennent à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et qui sont recyclés sur ses financements et ses investissements.

Par ailleurs, nous sommes en train de retravailler avec eux justement parce qu'effectivement, il y a actuellement du résultat. Nous sommes en train de voir des plans d'investissement pour essayer d'améliorer encore le service de Doléa. Nous avons du résultat, ce dont il faut plutôt se réjouir, avec des tarifs encore plus faibles qu'ailleurs, ce que vous aurez bien noté. Nous sommes donc plutôt dans un circuit heureux. D'un autre côté, nous sommes sur une ville-centre, Dole, où les réseaux sont plus concentrés que dans tout le réseau rural que nous pouvons avoir par ailleurs. Cette position est plutôt négociée et nous en bénéficions directement.

M. GAGNOUX : Monsieur CHAUTARD, vous qui passez votre temps à taper sur la Ville de Dole en permanence, vous venez de faire la brillante démonstration que l'argent des Dolois arrivait dans la caisse de l'Agglomération chaque année, à hauteur de plus de 600 000 euros, comme cela a été précisé, et qu'il permet justement d'alimenter le budget de l'Agglomération. Avec la grande efficacité de cette société et le fait que, comme l'a dit le président, contrairement à avant, 100 % des recettes et des dividendes allaient à Suez, dans ce cas, avec cette société, vous voyez que 49 % des résultats sont remontés à l'Agglomération. Cela permet de réinvestir justement dans le réseau. Je pense qu'il ne faut pas l'oublier. Je vous remercie de cette intervention, car elle a permis de montrer à quel point cette société était efficace non seulement dans le travail réalisé, mais aussi dans la possibilité, avec l'argent qui remonte dans les caisses de l'Agglomération, d'être réinvesti à l'échelle de l'Agglomération.

M. CHAUTARD : Je me permets de vous répondre. La Métropole dijonnaise a également fait une SEMOp avec le même intervenant Suez. La facturation du mètre cube assaini est de 35 % inférieur à celle de la SEMOp Doléa Assainissement. Dijon a baissé le prix de l'eau et de l'assainissement de 35 % depuis qu'Odivéa existe.

M. le Président : Je veux bien que l'on compare les deux réseaux, qu'on lance des chiffres, mais honnêtement, cela n'a pas grande signification. Sachez quand même que lorsque l'on a mis Doléa en place avec la Ville de Dole, on a eu une baisse de 18 % des prix de l'eau aussi sur Dole. Après, comptez sur les indexations pour que le prix de l'eau de la Métropole de Dijon remonte. De plus, avec l'eau et l'assainissement, on peut y aller. En France, vous allez trouver des écarts pratiquement de 1 à 10, voire plus, sur l'ensemble du territoire. Comparer des choses sans avoir d'élément, c'est un peu gratuit et très démagogique, mais allez-y.

M. GAGNOUX : Je pense qu'il ne faut pas oublier que plus un réseau est dense, plus les prix sont faibles. Il faut donc comparer ce qui est comparable. Forcément, sur une métropole comme Dijon, vous avez une densité d'abonnés extrêmement forte par rapport à un territoire qui a forcément un réseau, mais celui-ci est plutôt simple à organiser dans les travaux. Plus vous êtes dans des situations de ruralité importante, de réseau très écarté avec peu d'abonnés, plus le coût des travaux est forcément élevé et le nombre d'abonnés en recettes est beaucoup plus bas. Comparons ce qui est comparable en fonction de la densité, du nombre d'abonnés et des travaux à réaliser et vous ne pourrez jamais, même à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, comparer les prix de la Ville de Dole avec sa densité d'abonnés, avec des communes beaucoup plus rurales, ce qui conduit à ce que nous soyons à un peu plus de 2 euros sur Dole.

Je rappelle qu'à l'échelle du Département du Jura, nous avons des secteurs à plus de 6 euros, parce qu'il y a du relief, peu d'abonnés, etc. Il faut bien prendre en compte cette complexité. Si l'on compare des prix au mètre cube sans prendre en compte ce que je viens de dire, on en arrive à une analyse que l'on peut tourner comme l'on veut pour essayer de faire de la spéculation de je ne sais quoi sur des finances ou autres. Je pense qu'il faut retenir que nous avons des chiffres qui ont progressé. Je rappelle que sur l'efficacité du réseau, nous avons largement diminué les pertes d'eau, nous avons travaillé sur toutes les canalisations de plomb et autres. Nous sommes en train de finir les plus gros investissements sur la ville. Il y aura encore d'autres choses à faire sur le lien avec l'abonné par rapport au calcaire, par rapport à certains bassins à réaliser.

Si je vais jusqu'au bout de l'analyse de Monsieur CHAUTARD, il ne faudrait pas de dividende. S'il n'y a pas de dividende, nous ne pourrions pas réinvestir là où nous en avons besoin. Nous vivons dans ce circuit très efficace où nous sortons de l'argent chaque année pour réinvestir derrière et avoir une efficacité environnementale la plus optimale possible. Je rappelle aussi que si nous voulions encore baisser le prix, nous pourrions le faire avec les dividendes, mais ceci conduirait à aggraver l'écart entre les communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole alors que vous souhaitiez justement dans votre question que nous puissions de plus en plus tendre vers un prix unitaire, ce qui sera loin d'être simple. Même s'il y a la loi, il y aura probablement des évolutions d'ici 2028 sur le sujet. Néanmoins, je crois que la société Doléa a justement permis de capter les bénéfices que faisait l'entreprise Lyonnaise des Eaux à 100 %. N'oublions pas cela. Cela nous a permis de capter une bonne partie des dividendes. Par conséquent, en cela, c'est un progrès majeur.

Bien évidemment, je sais que certains pourraient espérer d'autres modèles, mais nous avons apporté la technicité de l'entreprise et nous avons pu capter une partie du chiffre d'affaires.

M. le Président : Avec une gouvernance partagée, puisque je vous rappelle que c'est une présidence d'un élu de chez nous. Avez-vous d'autres questions ? Je n'en vois pas. Nous sommes sur l'approbation de ce rapport annuel. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte une opposition. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés, moins une opposition, approuve le rapport annuel 2022 des élus mandataires de la SEMOp Doléa Assainissement.

NOTICE N° 23 : RAPPORT ANNUEL DES ELUS MANDATAIRES DE LA SEMOP DOLEA EAU – ANNEE 2022

DCC 2023-094

M. le Président : Cette question est la même que la précédente, mais elle concerne l'eau. Nous allons peut-être rappeler les chiffres qui apparaissent à l'écran. Nous avons la même structure que celle qui vient d'être évoquée. Les chiffres caractéristiques sont évidemment légèrement différents. C'est la même composition. Le capital est un peu moins fort (408 000 euros), avec un actionnariat à 51 % pour Suez Eau et 49 % pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Vous avez :

- le chiffre d'affaires de 3 millions d'euros ;
- des produits d'exploitation pour 3,3 millions d'euros ;
- des charges d'exploitation pour 2,7 millions d'euros ;
- un résultat d'exploitation de 635 000 euros ;
- une trésorerie de 978 000 euros ;
- un résultat net de 474 000 euros.

Vous avez un rendement du réseau à 85,2 %, taux en nette amélioration, mais nous pouvons encore faire mieux. Vous avez également 156 kilomètres de réseau, 12 000 abonnés, et 1,6 million de mètres cubes d'eau facturés dans l'année.

Voilà pour la synthèse de ce rapport Doléa Eau. Avez-vous des questions ? Il s'agit d'approuver ce rapport. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le rapport annuel 2022 des élus mandataires de la SEMOp Doléa Eau.

NOTICE N° 24 : RAPPORT ANNUEL DE L'ELU MANDATAIRE DE LA SEM AKTYA – ANNEE 2022

DCC 2023-095

M. le Président : À ce sujet, je suis élu au niveau du Conseil d'Administration. Nous rappelons qu'une SEM est une Société d'Économie Mixte qui gère les compétences, en l'occurrence tout ce qui concerne les constructions, exploitation du service public et caractère industriel et toute autre activité d'intérêt général. Voilà pour les principes d'une SEM.

Aktya intervient surtout :

- sur la construction, réhabilitation, rénovation et l'équipement de tout immeuble, local, ouvrage nécessaire au développement économique et industriel ;
- sur l'acquisition, prise à bail, location, d'immeubles bâtis, locaux ou terrains destinés à recevoir une construction ;
- sur la gestion et l'exploitation de ces immeubles, bâtis ou non bâtis.

En 2020, nous rappelons qu'il y a eu la fusion-absorption avec la SEM Expansion 39. C'est à ce titre que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est rentrée au capital, puisque nous étions dans Expansion 39. Le capital social s'élève à 27 millions d'euros, avec 1 708 000 actions à 16,20 euros. Il y a 330 000 euros de primes d'émission. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole détient 18 000 actions, soit 1,08 % du capital. Il y a 13 actionnaires et 15 administrateurs. Je suis au Conseil d'Administration en tant que représentant de l'assemblée spéciale. Celle-ci est constituée de petits porteurs. Nous ne sommes que deux, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et ECLA

(Espace Communautaire Lons Agglomération), et je les représente toutes les deux. Il y a eu cinq conseils d'administration au cours de l'année et une assemblée générale.

Concernant les données financières, nous avons :

- des produits financiers pour 9,8 millions d'euros, dont 9,2 millions d'euros de chiffre d'affaires ;
- un résultat d'exploitation de 1,4 million d'euros ;
- un résultat financier en déficit de 763 000 euros (il y a beaucoup d'emprunts, ce qui est normal) ;
- un résultat net après impôts de 387 000 euros.

Nous rappelons les opérations portées par Aktya. Je pense que cela va intéresser tout le monde. Aktya est intervenu pour l'opération dans le groupe KOHLER. Lorsqu'il y a eu la fermeture, nous nous sommes mobilisés, nous sommes intervenus et Aktya, qui porte le projet, a racheté le bâtiment, les 14 hectares de foncier, 55 000 mètres carrés de locaux pour 1,5 million d'euros, sachant qu'il y a eu 600 000 euros de subvention en diminution. Un loyer a été mis en place pour couvrir la différence. Le groupe KOHLER a la possibilité de racheter le bâtiment quand ils veulent, à chaque anniversaire, en fonction d'un plan qui a été prévu. Voilà pour le premier dossier.

Le deuxième dossier est un peu plus vieux. Il concerne YNSECT, société montée avec Expansion 39 à l'époque. Ce sont pratiquement 3 000 mètres carrés sur la zone Innovia, un investissement de 4 millions d'euros. Vous connaissez l'activité d'YNSECT. Là encore, un loyer tombe régulièrement et permet d'équilibrer les comptes de cette opération.

La troisième opération qui a eu lieu concerne la passerelle d'entreprise, anciens bâtiments administratifs de C&K Components avenue Delattre de Tassigny. C'est ainsi que 2 500 mètres carrés ont été acquis. Le locataire actuel est l'IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers). Il y a la Chambre des Métiers et plusieurs autres entreprises.

Ces opérations s'équilibrent. Elles ne posent pas de problème pour l'instant. Les choses vont plutôt bien et Aktya porte tout cela. Avez-vous des questions sur ce rapport ?

M. GAGNOUX : J'ajoute simplement que cette belle société d'économie mixte répond surtout vraiment à nos besoins sur le territoire. On aurait pu se dire que certes nous avons un faible poids à l'échelle de l'actionariat, mais nous sommes très considérés. Lorsque nous avons des besoins, Aktya est là pour étudier la faisabilité du portage immobilier. Cette société d'économie mixte d'immobilier d'entreprise était vraiment extrêmement nécessaire pour notre territoire. Comme tous les territoires, nous ne pouvons pas faire sans une SEM de portage. Elle a pleinement pris la suite d'Expansion 39 sur un volume plus important et un territoire plus important.

Néanmoins, chacun doit bien comprendre que d'autres sujets sont en cours de discussion aujourd'hui sur le territoire avec Aktya pour l'année 2023 ou 2024. Cet outil était quand même extrêmement nécessaire. Justement, dans les temps qui arrivent, nous aurons besoin vraiment d'être extrêmement vigilants pour acquérir des friches notamment. Je crois donc que c'est vraiment un bon outil.

M. le Président : Je crois que nous pouvons compléter cette intervention en rappelant qu'il y a deux dossiers en cours actuellement. Ils ne sont pas encore finalisés, mais ils sont en discussion bien avancée. Je veux parler de CNDR et les anciens locaux d'Amphenol, l'un étant sur le tumulus et l'autre sur l'avenue Eisenhower. Il y a également d'autres réflexions sur des terrains sur la zone artisanale de Tavaux. Ce sont des opportunités et nous voudrions maîtriser le foncier pour pouvoir répondre demain à l'attente de certaines entreprises. Il s'agit d'approuver le rapport annuel fait par l'élu mandataire que je suis. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le rapport annuel 2022 de l'élu mandataire de la SEM Aktya.

NOTICE N° 25 : RAPPORT ANNUEL DE L'ELU MANDATAIRE DE LA SEM SEDIA – ANNEE 2022

DCC 2023-096

M. le Président : Il s'agit du même rapport que précédemment, mais pour Sedia. Cette SEM est encore plus importante. C'est une société d'aménagement et de développement. Nous rappelons qu'en 2017, elle a absorbé la SOCAD (Société Comtoise d'Aménagement et de Développement), société qui n'était plus jurassienne, mais de Haute-Saône. Elle exerce dans le domaine de l'aménagement et de la construction (activités d'études, de réalisation, de commercialisation et de gestion d'opération d'aménagement foncier, de réhabilitation de quartiers existants, etc.) Son capital social s'élève à 15 millions d'euros, soit 134 000 actions de 112 euros. Nous avons 1 104 actions,

soit 0,82 % du capital. Ce sont 35 actionnaires et 17 administrateurs. Je suis aussi le représentant de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à ce conseil d'administration et je représente aussi l'assemblée spéciale. Nous avons eu dans l'année 5 conseils d'administration et 2 assemblées générales.

Vous voyez les chiffres caractéristiques :

- des produits d'exploitation pour 36 millions d'euros, dont 27 millions d'euros de chiffre d'affaires ;
- un résultat d'exploitation de 522 000 euros ;
- un résultat financier de +537 000 euros ;
- un résultat net de 317 000 euros.

Le chiffre d'affaires se répartit en 18 % en aménagement, 53 % en construction et 39 % en services. Parmi les services, il est bon de rappeler qu'ils font des prestations de services pour le profit de la SPL G2D39 (Grand Dole Développement 39).

Parmi les projets portés par Innovia, nous avons tout ce qui concerne la zone Innovia. Ils ont un contrat d'aménagement de cette zone, les 51 hectares de surface qu'ils gèrent. Le budget total s'élève à 27 millions d'euros répartis sur 25 ans, avec une durée de concession de 2006 à 2031. Vous connaissez toutes les opérations qui ont été réalisées : Colruyt, le dédoublement de la voie principale programmé fin 2023 pour désenclaver le fameux carrefour de Gevry, 28 hectares vendus à BGI Distribution, Scabois, Ynsect, 2F Production, Dixi, Colruyt, etc. Des extensions sont à l'étude (Scabois, Ynsect et BGI Distribution). Le siège administratif de Colruyt est en programmation pour 2025. Le montant total des dépenses sur la durée de la concession s'élève à 27 millions d'euros, dont 21 millions d'euros réalisés à ce jour.

Nous avons le cours Clemenceau. Vous savez que cette opération avait été portée au départ par la SPL. Nous nous sommes aperçus que ce n'était pas adapté. Finalement, cela a été transféré à Sedia en 2022. Il s'agit du bâtiment que vous connaissez, entre la mairie de Dole et le bâtiment de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Ils portent ce projet. Ils recherchent des locataires. La plupart de ces locataires sont bien avancés en termes d'occupants, que ce soit une partie maison médicale, une partie appartements. Ensuite, il y a du stationnement. Le coût des travaux s'élève à 3,7 millions d'euros.

Ils ont fait également le lycée Jacques Duhamel. Il s'agit de la modernisation du service restauration et l'augmentation de la capacité d'hébergement. C'est le deuxième gros poste. Cela ne concerne pas directement la Ville de Dole, la Région portant ce projet.

J'ai passé en revue uniquement les actions qui concernent notre territoire, bien évidemment, mais Sedia en fait beaucoup plus. Vous pouvez vous reporter au rapport de Sedia pour voir l'exhaustivité de ce qu'ils font. Avez-vous des questions sur cette société d'économie mixte ? C'est aussi sans aucun doute un outil très intéressant au niveau régional. S'il n'y a pas de question, je mets ce rapport au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le rapport annuel 2022 de l'élu mandataire de la SEM Sedia.

M. le Président : J'en ai terminé avec l'ordre du jour, mais je n'ai pas fini de vous embêter, parce que je vais vous solliciter pour une photo de groupe. Excusez-moi, il y a le début du match. Nous allons nous dépêcher.

La séance est levée à 21 heures.

Le secrétaire de séance,

Alexandre DOUZENEL

Le Président,

Jean-Pascal FICHÈRE